



**HAL**  
open science

# Création et mise en place d'un système de management Santé et Sécurité au Travail en vue d'une certification OHSAS 18001

Jordan Miranda

## ► To cite this version:

Jordan Miranda. Création et mise en place d'un système de management Santé et Sécurité au Travail en vue d'une certification OHSAS 18001. Santé. 2017. dumas-01614886

**HAL Id: dumas-01614886**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01614886>**

Submitted on 11 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

<b>MEMOIRE DE MASTER PRNT</b> <b>Alternance en entreprise - 2ème année de Master PRNT</b> <b>Année 2016/2017</b>	
Création et mise en place d'un système de management Santé et Sécurité au Travail en vue d'une certification <b>OHSAS 18001</b>	
	
<b>Entreprise : Zodiac Seats France</b> ZI La Limoise, Rue Robert Maréchal, 36100 Issoudun	
<b>ZODIAC AEROSPACE</b> 	
<b>Alternant :</b>	<b>Jordan Miranda</b>
<b>Tuteur Entreprise :</b>	<b>Jean-Nicolas Meyer</b>
<b>Tuteur Universitaire :</b>	<b>Jean-Claude Bories</b>

		Nom :	Date :	Visa
Rédacteur :	Alternant	Jordan Miranda	28/07/2017	
Approbateur :	Tuteur Entreprise	Jean-Nicolas Meyer	28/07/2017	

## **MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES**

# **Création et mise en place d'un système de management Santé et Sécurité au Travail en vue d'une certification OHSAS 18001**

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### INTRODUCTION

Zodiac Seats France appartient au groupe Zodiac Aerospace. Ce groupe est le leader mondial dans la conception des équipements et systèmes aéronautiques montés à bord des avions et des hélicoptères.

L'entreprise Zodiac Seats France est quant à elle spécialisée dans la conception, la certification et l'assemblage de sièges passagers, d'équipages d'avions commerciaux et de lignes. Elle propose une large gamme de produits innovants et personnalisable, allant de la classe Economique aux classes Affaires et Première.

Dans le cadre du master professionnel Prévention des Risques et Nuisances Technologiques de la faculté de Marseille, j'ai effectué mon cursus universitaire en contrat d'alternance au sein de l'entreprise Zodiac Seats France du groupe Zodiac Aerospace.

Ce mémoire présente deux missions :

- évaluer les risques professionnels du document unique et de suivre les actions de prévention pour les risques significatifs ;
- mettre en place un Système de Management Santé et Sécurité au Travail (SMSST) en vue d'une certification OHSAS 18001.

Cependant, ce mémoire est axé sur la « mise en place d'un SMSST en vue d'une certification OHSAS 18001 », cette mission est le fil conducteur de mon apprentissage au cours des deux années.

Il y a également une présentation de l'entreprise Zodiac Seats France à Issoudun, des systèmes de management de la sécurité et ma démarche de mise en place d'un SMSST en vue d'une certification OHSAS 18001.

À terme, j'espère intégrer le service afin d'acquérir de l'expérience. Cela me permettra de pérenniser le système en place et d'assister à l'audit de certification.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### REMERCIEMENTS

À l'issue de mes deux années d'apprentissage en Master PRNT, je tiens tout d'abord à remercier la direction de Zodiac Seats France pour m'avoir accueilli.

Je remercie particulièrement Jean-Nicolas MEYER, mon tuteur en entreprise qui m'a fait bénéficier de ses connaissances, de son expertise ainsi que de son accompagnement et Jean-Claude BORIES, mon tuteur pédagogique pour son expérience et ses conseils.

Je remercie également l'intégralité du service HSE : Jean-Louis DECHERAT, Antoinette AURY, Valérie PHILIPOT, Florent DE LESTAPIS et Pascal AMELOT pour m'avoir aidé et soutenu. Leur expérience et leur disponibilité ont permis de faire de cet apprentissage une réussite.

Aussi, je remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au bon déroulement de ma formation et de mes missions en entreprise.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### GLOSSAIRE

**AB** : Accident Bénin

**ANACT** : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

**ARACT** : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

**AT**: Accident du Travail

**BS OHSAS 18001:2007**: British Standard Occupational Health and Safety Advisory Services

**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**CHSCT**: Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

**CNAMTS** : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie

**DU**: Document Unique

**DUeR**: Document Unique d'Évaluation des Risques

**EvRP**: Évaluation des risques professionnels

**HSE**: Hygiène – Sécurité – Environnement

**INRS** : Institut national de recherche et de sécurité

**IPP** : Incapacité Permanente Partielle

**IRP**: Indice de Risque Professionnel

**OSH**: Occupational safety and health

**R&D**: Recherche et développement

**RPS**: Risques Psychosociaux

**S&ST**: Santé et Sécurité au Travail

**SMQ**: Système de Management de la Qualité

**SMSST**: Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail

**ZSFR**: Zodiac Seats France

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### SOMMAIRE

<b>I – PRESENTATION DE L’ENTREPRISE ZODIAC SEATS FRANCE A ISSOUDUN.....</b>	<b>1</b>
<b>II – DEFINITION DE LA MISSION ET DES ENJEUX.....</b>	<b>5</b>
II.1 – CONTEXTE.....	5
II.2 – CAHIER DES CHARGES.....	10
II.3 – MATRICE SWOT DU PROJET.....	11
II.4 – CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES.....	12
II.5 – PLANIFICATION DU PROJET.....	13
<b>III – SYSTEMES DE MANAGEMENT SST.....</b>	<b>14</b>
III.1 – PRINCIPAUX CONCEPTS.....	14
III.2 – LES ASPECTS ECONOMIQUES DE LA S & ST ET LES INCITATIONS FINANCIERES.....	17
III.3 – MANAGEMENT OU GESTION ?.....	18
III.4 – DIFFERENTS REFERENTIELS S & ST.....	19
<b>IV – MISE EN PLACE ET INTEGRATION DE L’OHSAS 18001.....</b>	<b>23</b>
IV.1 – ÉTAT DES LIEUX INITIAL.....	23
IV.2 – ÉLABORATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SST.....	26
IV.3 – OUTILS ET MOYENS POUR REpondre AUX EXIGENCES DE L’OHSAS 18001.....	31
IV.4 – INTEGRATION DANS LE SYSTEME GLOBAL QSE.....	39
<b>RESULTATS.....</b>	<b>41</b>
<b>ANALYSE CRITIQUE.....</b>	<b>43</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>45</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE &amp; REFERENCES INTERNET.....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>47</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>65</b>
<b>SUMMARY.....</b>	<b>65</b>

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### I – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ZODIAC SEATS FRANCE A ISSOUDUN

#### I.1 – GENERALITES

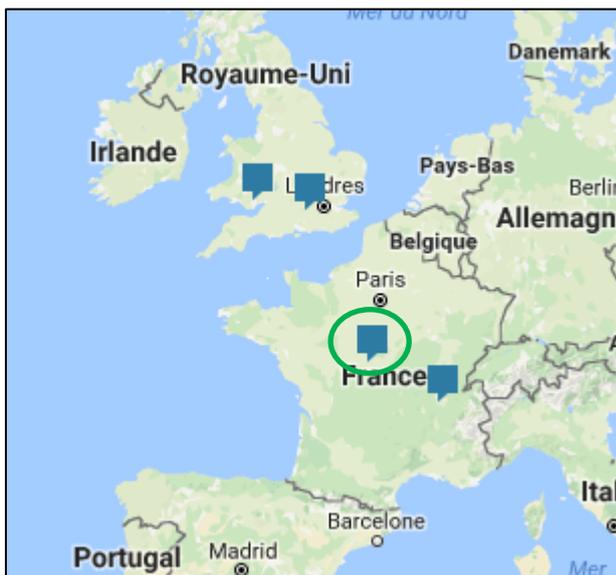
L'entreprise « Zodiac Seats France », auparavant Sicma Aero Seat, est une société du groupe Zodiac Aerospace depuis 1993. Elle est basée à Issoudun et propose une gamme complète de produits : sièges passagers pour les classes économique, affaire et première, sièges équipages et sièges d'hélicoptères.

#### Chiffres clés :

- Superficie : 47 500m<sup>2</sup> ;
- 1 500 salariés ;
- 9 sites implantés dans la ville d'Issoudun.

L'entreprise est certifiée EN 9100 et ISO 14001.

Il y a quatre entreprises de la branche « Zodiac Seats » en Europe, une aux USA, une au Mexique et le siège social est en France, à Paris.



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### I.2 – ACTIVITES PAR SITE

Il y a 9 sites différents : Limoise (siège social), Lucien Coupet, Verdun, Van de Walle, Prototypes, Village des entreprises 1 & 2, Maintenance et Sièges Équipages.

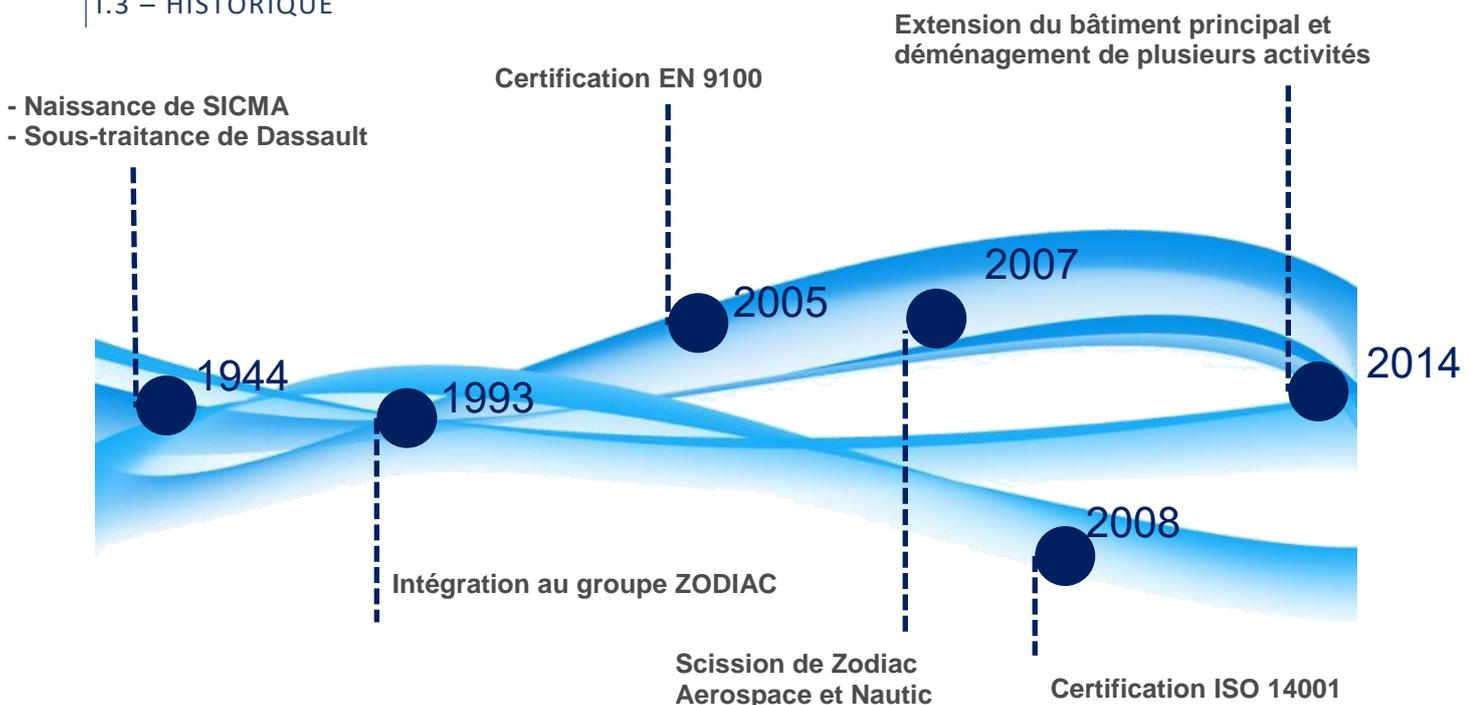
Le site de la Limoise est le siège social de l'entreprise, c'est également le site de production principal où sont effectués : le stockage, la fabrication de pièces primaires (aluminium), coques, dossiers, accoudoirs, l'assemblage final, les tests (test au feu, tests dynamiques, statiques), la conception et tous les services de support (informatique, HSE, comptabilité, finance, ...).

Le site de Lucien Coupet a une activité de débit de matière et de stockage (moules et matières), le site de Verdun a une activité de couture, le site de Van de Walle a une activité de stockage, le site de maintenance a pour rôle de s'assurer du bon fonctionnement des installations, le site de Prototypes a pour rôle le maquettage des produits.

Le site de Sièges Équipages a pour activité la production de sièges d'équipage, d'hélicoptères et d'avions de chasse. Ce site a la particularité d'être autonome (de la conception à l'assemblage final), contrairement aux autres.

Les sites Village des entreprises 1 & 2 sont composés de 5 bâtiments qui ont pour activités : la réparation (à domicile et chez les clients, il s'agit du SAV) et les rechanges (il s'agit d'une activité de Maintien en Conditions Opérationnelles).

### I.3 – HISTORIQUE



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### I.4 – PRODUITS DE ZODIAC SEATS FRANCE

Les produits sont répartis en plusieurs classes :

#### → Classe économique :

Il s'agit d'une gamme de sièges simples permettant un confort d'assise grâce à une conception ergonomique dans un but d'optimisation de l'espace. Ces sièges ne comportent pas de matériel électrique.



#### → Classe économique premium :

Il s'agit d'une gamme de sièges simples et ergonomiques destinés à des vols longue durée. Cette gamme dispose de nombreuses options complémentaires permettant un confort accru pour le passager grâce à un espace de vie généreux et à son accessibilité.



#### → Business et première classe :

Cette gamme réunit tout le confort possible et existant pour pouvoir réaliser les activités quotidiennes tout en facilitant le travail comme dans un bureau. Il permet aussi la convivialité entre passagers. Chaque détail est réfléchi pour faciliter le confort du passager (option, rangement, design, écran personnalisable, fonction de massage des sièges).



#### → Sièges équipages hélicoptères :

Les sièges équipages et hélicoptères sont assemblés sur un site spécifique afin de répondre au mieux au besoin des clients, c'est-à-dire des aviateurs. Ces derniers sont des produits complets et certifiés, ils font partie intégrante de l'avion.

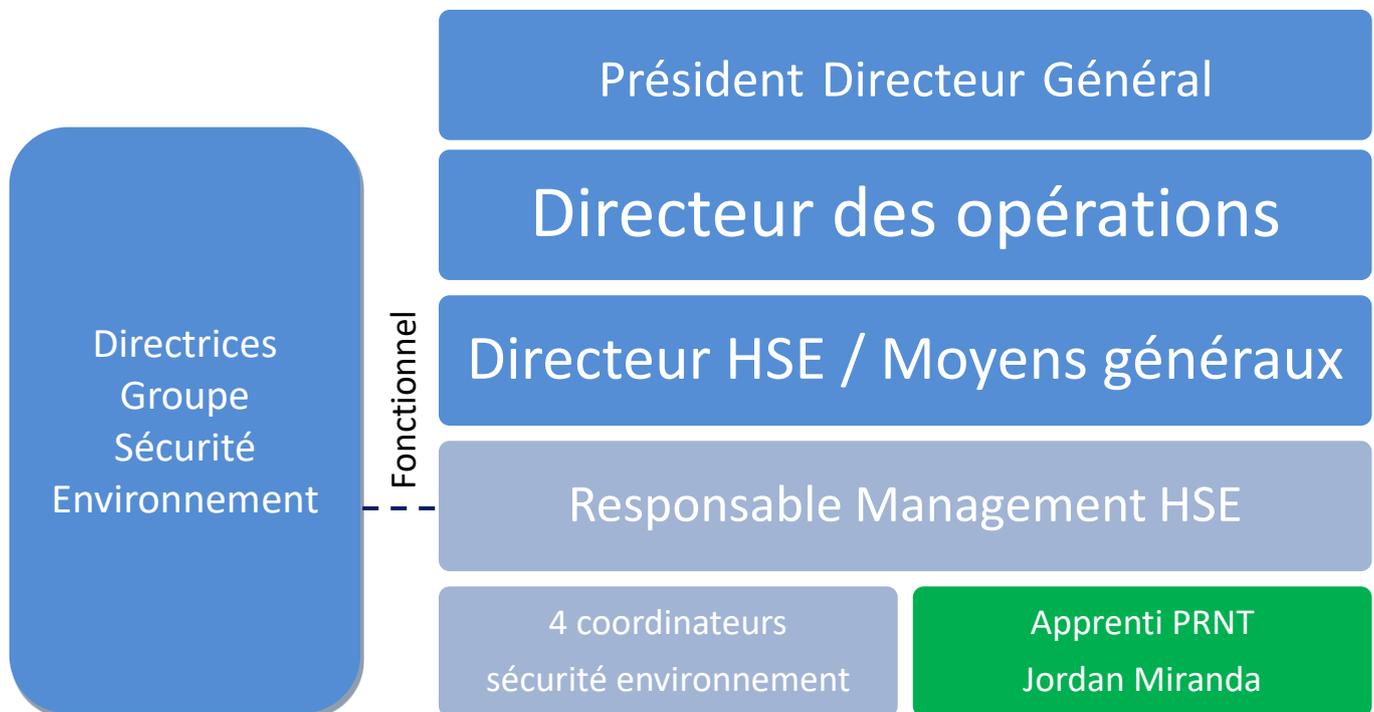


## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### I.5 – SERVICE HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

Le service Hygiène – Sécurité – Environnement est composé de 6 personnes en CDI. Il est rattaché à la direction des opérations et a une liaison fonctionnelle avec la direction Sécurité – Environnement du groupe. Je suis apprenti au sein du service HSE depuis 2014.

Le responsable du service HSE est également responsable des moyens généraux (maintenance, et travaux neufs). Il peut y avoir des conflits d'intérêt au sein de cette entité car il est parfois nécessaire de réaliser des travaux rapidement et il est envisageable de contourner le service sécurité lors de travaux neufs ou de maintenance (l'évaluation des risques de co-activités doivent être réalisés 72h avant les travaux).



Le service HSE est chargé de réaliser les tâches liées à l'Hygiène – Sécurité – Environnement. Il gère, entre autre, le Document Unique<sup>1</sup>, qui est piloté sur un fichier Excel automatisé par des macros que j'ai créées lors de mon précédent stage (Février à Avril 2014).

De plus, le service HSE doit faire appliquer les directives du groupe en matière de Sécurité – Environnement (présentes dans la politique SSE et le manuel Sécurité – Environnement).

<sup>1</sup>Le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre. Il doit être revu au minimum chaque année et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### II – DEFINITION DE LA MISSION ET DES ENJEUX

#### II.1 – CONTEXTE

##### DONNEES STATISTIQUES

J'ai comparé les taux de gravité<sup>2</sup> et taux de fréquence<sup>3</sup> du site à partir des statistiques annuelles d'accident par rapport à la moyenne du secteur de la métallurgie et la moyenne nationale.

	Zodiac Seats France (2015-2016)	Moyenne de la métallurgie (2015-2016)	Moyenne nationale (2015-2016)
Taux de gravité	0,18	1,10	1,45
Taux de fréquence	8,30	19,80	22,85

On observe que l'entreprise a un taux de gravité très inférieur à la moyenne du secteur de la métallurgie ainsi qu'à la moyenne nationale. Le taux de fréquence est également très inférieur, l'année passée il était de 10,02.

Le faible taux de gravité est peut-être dû à une bonne maîtrise des risques significatifs, les postes les plus dangereux sont traités en priorité (9 principes généraux de prévention inscrits dans le Code du travail – article L. 4121-2).

<sup>2</sup> Taux de gravité : Le taux de gravité mesure la gravité des accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée.

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

<sup>3</sup> Taux de fréquence : Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents d'un groupe de travailleurs pendant une période déterminée.

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ENJEUX

La santé et la sécurité au travail sont, aujourd'hui, l'objet d'enjeux très importants en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. C'est dans un contexte réglementaire fort que ces enjeux ont conduit aux démarches de management.

### DEFINITIONS

**Accident du travail** : « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise » (article L411-1 du Code de la sécurité sociale).

**Maladie professionnelle** : « Une maladie est dite « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition habituelle d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle » (source : INRS).

### LES ENJEUX EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le principal enjeu de la sécurité est effectivement de préserver la santé des personnes, mais pas seulement. Si maîtriser l'environnement de travail et l'activité caractérise une bonne intégration de la sécurité cela souligne aussi de l'efficacité de l'entreprise à produire un travail de qualité qui ne sera pas interrompu ni menacé par des dysfonctionnements.

Il est vrai aussi que la sécurité a un coût, elle nécessite des investissements financiers et humains. Mais l'absence d'une véritable politique en matière de prévention et de sécurité a aussi un coût, pour partie chiffrable, et en tout cas, beaucoup plus élevé :

#### Coût humain :

- Atteintes corporelles, hospitalisations, altération parfois irréversible de la santé, décès,
- Incapacités de travail temporaires ou permanentes,
- Impact psychologique sur la victime d'un accident et son entourage,
- Climat social sur le lieu de travail en cas d'accident grave ou de mauvaises conditions de sécurité.

#### Coût financier :

- Coût direct lié aux frais d'hospitalisation, aux rentes d'incapacité, aux pertes éventuelles de matériel,
- Coût indirect (environ 2x le coût direct) lié à l'arrêt de l'activité de recherche (salaires versés, contrats de recherche, maintenance des installations...),
- Mauvaise image de marque de l'établissement en cas d'accident répétés...

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### Coût pénal :

- En cas d'accident grave les responsabilités seront recherchées vis-à-vis du directeur d'unité qui est responsable de la sécurité des agents placés sous son autorité, mais aussi vis-à-vis de toute personne qui aura commis une faute personnelle ou une négligence en ne tenant pas compte des consignes et règles de sécurité ou qui aura eu une conduite "dangereuse".

### LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL

**Le Code du travail** : il s'impose sur tout le territoire français et régit les obligations légales du chef d'entreprise et des salariés en santé et sécurité au travail. La directive-cadre européenne 89/391/CEE du 12 juin 1989 relative à la prévention des risques professionnels a été transposée en droit français par la loi n°91-414 du 31 décembre 1991 qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et est désormais inscrite dans le Code du travail.

L'article L230-2 du Code du travail stipule dans son chapitre 1 : « Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que de la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

Dans son chapitre 2, cet article définit les 9 principes généraux de prévention qui sont essentiels pour mettre en œuvre ces mesures.

Il s'agit d'une évolution importante de la réglementation française en santé et sécurité au travail, jusque-là à dominante de prescriptions techniques.

**Le document unique** : le chef d'entreprise doit évaluer les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs (principe général de prévention N°2).

Cette obligation a été transposée en droit français par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. Celui-ci impose à toute entreprise de tenir à jour dans un « document unique », et de revoir au moins une fois par an, un inventaire de ses risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cette évaluation des risques professionnels (EvRP) est une partie intégrante du système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMS).

### LE CODE ET LA JURISPRUDENCE PENALE

La responsabilité pénale du chef d'entreprise va également en s'accroissant. À titre d'exemple, autrefois, la sanction pénale était liée à l'existence d'une victime. Aujourd'hui, dans les cas avérés de risques graves et imminents pour des salariés, le Code pénal introduit pour l'entreprise et ses

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

dirigeants la notion de « délit de mise en danger », sanctionnable lourdement sur le plan financier (jusqu'à 15 000€), par des amendes et pénalement, par des peines de prison (jusqu'à 1 an de prison).

L'entreprise en tant que personne morale est également sanctionnable du point de vue du Code pénal pour ce type de délit. Cela peut aller jusqu'à l'interdiction d'exercer.

L'article 121-3 du Code pénal prévoit : « Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ».

Le législateur montre ainsi, à travers l'introduction de la notion de « diligences normales<sup>4</sup>», que, s'il n'impose pas par voie réglementaire un modèle unique pour gérer la santé et la sécurité au travail, en revanche, il demande au chef d'entreprise, un effort méthodologique d'engagement et d'organisation en la matière.

---

### POUVOIRS DE SANCTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

À l'issue d'un contrôle, l'inspecteur du travail peut :

- édicter des procès-verbaux en cas de constatation d'infraction ; PV qui seront ensuite suivis de poursuites ou non par le Procureur de la République (article L. 8113-7 du Code du travail) ;
- mettre en demeure ou imposer la vérification des installations ou encore faire procéder aux mesures d'expositions et analyses prévus à l'article L. 4722-1 du Code du travail (article L. 8113-9 du Code du travail) ;
- exprimer verbalement de simples rappels à l'ordre, avertissements ou conseils qui ne seront en aucun cas qualifiés de sanctions.

La loi "MACRON" (loi n° 2015-990 du 6 août 2015) "pour la croissance et l'activité" habilite le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures visant à renforcer le rôle de surveillance et de sanction dévolu à l'Inspection du travail par l'octroi :

- de prérogatives précisées ;
- de moyens d'accès aux documents de l'entreprise et d'échanges d'information élargis ;
- de recours à une expertise technique et à des diagnostics renforcés ;
- de dispositifs d'arrêt temporaire de travaux et d'activité à l'efficacité renforcée.

---

<sup>4</sup> Diligence normale, raisonnable : Terme de droit désignant le degré de jugement d'une personne considérée comme raisonnable, dans une situation donnée. On parle de devoir élémentaire de précaution.

## **MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES**

L'ordonnance doit prévoir la mise en œuvre de sanctions administratives permettant à l'administration de prononcer elle-même des amendes et des sanctions pénales modernisées permettant un traitement judiciaire plus efficace (transaction pénale, ordonnance pénale, révision du quantum de certaines infractions).

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### II.2 – CAHIER DES CHARGES

	<b>SMSST – OHSAS 18001</b>
<b>Intitulé</b>	Création et mise en place d'un système de management de la Santé et Sécurité au Travail en vue d'une certification OHSAS 18001.
<b>Contexte</b>	<p>→ La norme OHSAS 18001 indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail et les exigences qu'il requiert. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances ;</p> <p>→ L'entreprise est soumise aux directives du groupe, ce dernier impose que toutes ses entités soient certifiées OHSAS 18001 d'ici mi 2018.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>→ Mettre en place un SMSST opérationnel conforme au référentiel OHSAS 18001 avant mi 2018 ;</p> <p>→ Déployer une culture sécurité en accord avec les 5 principes du groupe<sup>5</sup> ;</p> <p>→ Tendre à supprimer les risques et assurer des conditions de travail permettant de prévenir les maladies professionnelles.</p>
<b>Calendrier</b>	Date de fin du projet : 31/08/2017

<sup>5</sup> Principes du groupe : 1. Créer et mettre en œuvre des standards pour assurer le travail en sécurité ; 2. Démontrer l'engagement personnel de tout l'encadrement dans la sécurité (exemplarité, visite régulière sur le terrain, ...) ; 3. Développer la notion de « responsabilité » à tous les opérateurs ; 4. Impliquer la ligne hiérarchique dans l'identification et la remontée des situations dangereuses potentielles ; 5. Déployer une communication sécurité (pilotage par la ligne hiérarchique, communication des progrès et succès).

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### II.3 – MATRICE SWOT<sup>6</sup> DU PROJET

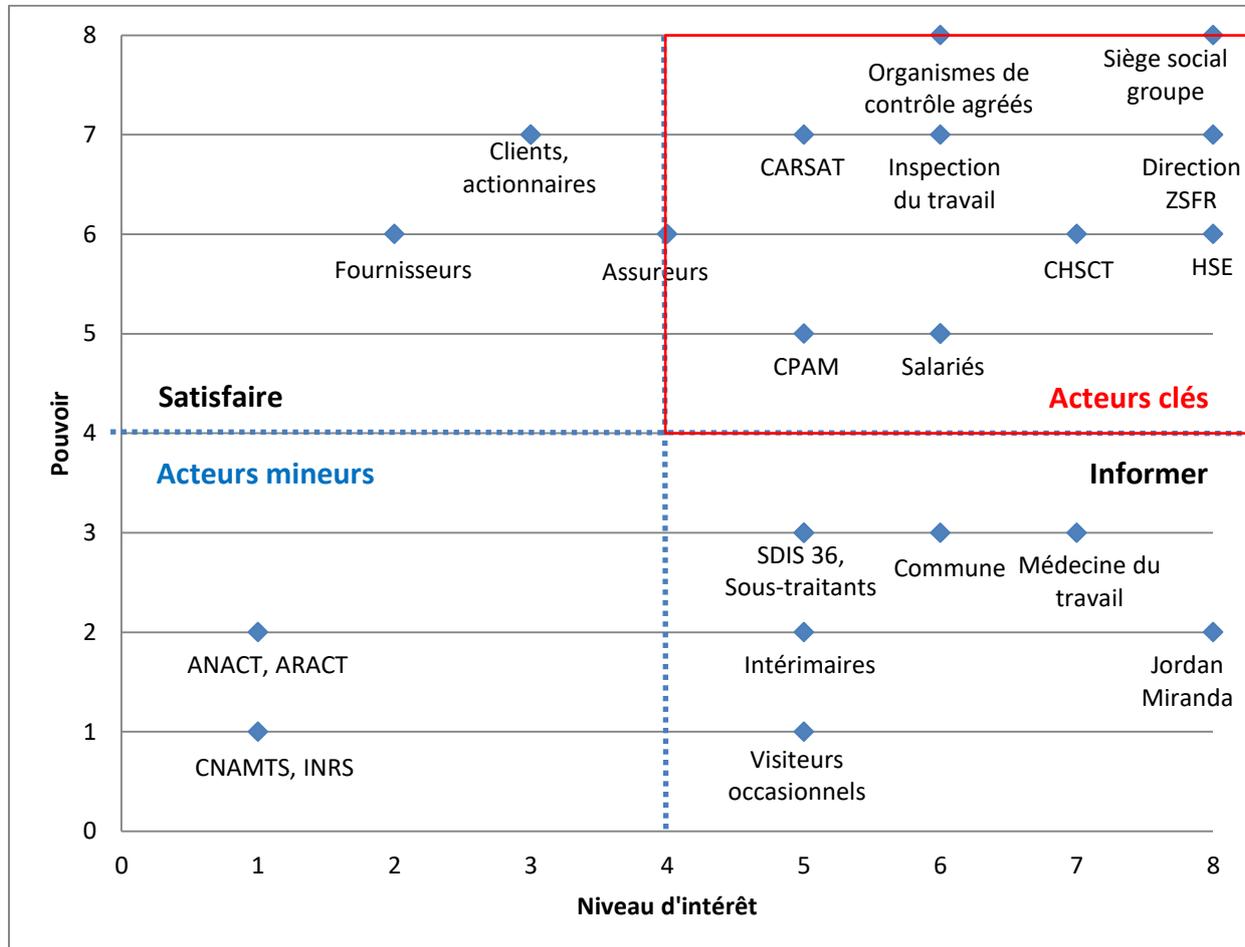
Strengths (forces)	Weaknesses (faiblesses)
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le système OHSAS 18001 est le plus répandu dans le monde</li> <li>→ Cohérence accrue des méthodes de management facilitant un management intégré</li> <li>→ Démonstration d'un engagement réel de la direction</li> <li>→ Document Unique déjà opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ISO 45001 pas encore disponible</li> <li>→ Coût de la mise en place</li> <li>→ Formalisme de la démarche</li> <li>→ Investissement en temps non compatible avec les disponibilités actuelles</li> </ul>
Opportunities (opportunités)	Threats (menaces)
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Amélioration de l'image de l'entreprise</li> <li>→ Réduction AT/MP</li> <li>→ Meilleur climat social</li> <li>→ Plus grande fiabilité et meilleure pro-activité du système productif de l'entreprise</li> <li>→ Meilleure productivité par une plus grande implication du personnel, meilleur management de l'entreprise</li> <li>→ Réduction des coûts relatifs aux accidents et incidents</li> <li>→ Meilleur respect réglementaire et réduction du risque pénal en cas d'accident</li> <li>→ Autonomie accrue de l'entreprise en matière de SST</li> <li>→ Meilleures relations avec les organismes institutionnels</li> <li>→ Réduction du coût de l'assurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Résistance au changement</li> <li>→ Crainte de montrer aux autorités ses insuffisances</li> <li>→ Peur du manque de connaissances</li> <li>→ Crainte de la complexité et le risque de ne pas aboutir dans l'atteinte des objectifs</li> </ul>

**Conclusion :** Malgré une forte résistance au changement dans l'entreprise, le projet de mise en place du SMSST présente de nombreuses opportunités très bénéfiques à l'entreprise. De plus, l'entreprise dispose d'un document unique opérationnel et performant, document qui est au cœur du SMSST. C'est pourquoi ce projet a toutes ses chances de se concrétiser dans de bonnes conditions.

<sup>6</sup> SWOT : L'analyse SWOT ou matrice SWOT est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options stratégiques envisageables autour d'un projet. Le terme SWOT est un acronyme issu de l'anglais : *strengths* (forces), *weaknesses* (faiblesses), *opportunities* (opportunités), *threats* (menaces).

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### II.4 – CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



La notion « d'individu » ou de « groupe » inclut les personnels, mais aussi leurs représentants. Ces derniers doivent faire l'objet d'une formation spécifique. En effet, la mise en place d'un SMSST étant un projet d'entreprise concernant tous les salariés, il est logique que ceux-ci soient présents ou représentés dans les étapes importantes de la mise en place.

Sont également des parties intéressées, certains organismes officiels et institutionnels de la prévention des risques professionnels.

Cette étape permet d'identifier les **acteurs clés** du projet de mise en place du SMSST OHSAS 18001, ceux qu'il faut **satisfaire** et **informer** au plus haut niveau.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### II.5 – PLANIFICATION DU PROJET

#### GANTT<sup>7</sup> PREVISIONNEL

J'ai planifié la mission sur un an à mon arrivée dans l'entreprise (voir [Annexe 1 – Gantt prévisionnel](#)), cependant je n'étais pas conscient de la charge de travail qu'elle représentait (je ne l'ai su qu'après l'état des lieux initial).

Concernant l'évaluation des risques professionnels (Document Unique), je l'ai réalisée au fur et à mesure de la modification des unités de travail.

#### GANTT REEL DU PROJET

Ayant réalisé l'état des lieux initial au mois de mars 2016, j'ai compris que la mission s'effectuerait sur deux ans, j'ai donc modifié le gantt prévisionnel initial (voir [Annexe 2 – Gantt réel](#)). Ce diagramme de gantt sert de planning de suivi tout au long du projet.

#### EXPLICATION DES ECARTS

Nous pouvons constater des écarts entre le Gantt prévisionnel et le Gantt réel. En effet, en plus de cette mission, j'ai dû travailler sur d'autres missions et effectuer des tâches complémentaires :

- Gestion du Document Unique (mise à jour, modifications de la forme, développement de macros, planification de réunions, mise en place des actions pour maîtriser les risques significatifs, ...)
- Mise à jour de la base de Fiches de Données Sécurité ;
- Suivi du plan d'action pour traiter les risques significatifs ;
- Suivi de chantier ;
- Réalisation et animation d'exercices de déversement accidentel (Situation d'Urgence pour l'Homme) ;
- Rédaction de procédures ;
- ...

Pour pallier à ce retard, j'ai réparti la mission sur 2 ans (voir [Annexe 2 – Gantt réel](#)).

---

<sup>7</sup> Diagramme de Gantt : Le diagramme de Gantt est un outil utilisé en gestion de projet et permettant de visualiser dans le temps les diverses tâches composant un projet. Il permet de représenter graphiquement l'avancement du projet.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### III – SYSTEMES DE MANAGEMENT SST

#### III.1 – PRINCIPAUX CONCEPTS

##### LA SECURITE

La sécurité peut être définie comme : « l'absence de risque de dommage inacceptable » (Guide ISO/CEI 2/1986, définition 2.5). Elle peut toucher différents domaines :

- La sécurité des personnes dans leur vie domestique ou dans leur travail ;
- La sécurité nationale ou territoriale ;
- La sécurité des systèmes d'information (sécurité informatique) ;
- La sécurité des matériels et installations (assurances) ;
- La sécurité des produits (alimentation, jouets, etc.).

Pour la sécurité des produits, il s'agit d'une composante de la qualité puisqu'il s'agit d'une exigence implicite du client.

Dans le domaine agroalimentaire, la volonté que le produit ne crée pas de préjudice au client peut se traduire par la mise en place d'une démarche de type HACCP<sup>8</sup>. Mais la sécurité du produit utilisé reste souvent en relation directe avec celle du personnel utilisateur (de machines conformes CE, de matières avec leurs fiches de données de sécurité, d'outillages fiables, ...).

La norme BS OHSAS 18001:2007, que nous appellerons OHSAS 18001 pour simplifier, s'intéresse, elle, sous l'abréviation « S & ST » aux domaines de la sécurité au travail, mais aussi plus largement à ceux de l'hygiène, de la santé et des conditions de travail.

##### LA PYRAMIDE DE BIRD

Bird a conduit en 1969 une étude pour la compagnie d'assurance Insurance Company of North America, portant sur 1 753 498 accidents déclarés par 297 entreprises de 21 groupes industriels différents, représentant 1 750 000 personnes et 3 000 000 heures travaillées.

Sur 641 situations anormales :

- 600 sont des presque-accidents ou des incidents ;
- 30 sont des accidents avec dégâts matériels ;
- 10 sont des accidents avec des blessures mineures ;

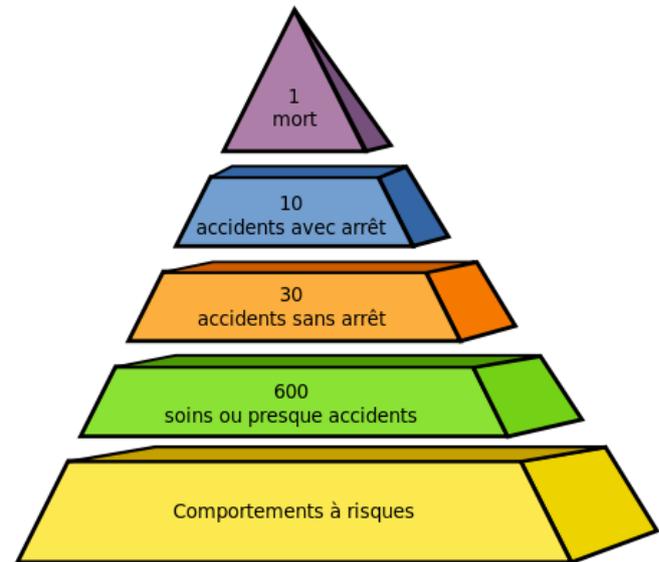
---

<sup>8</sup> HACCP : Le système d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise, en abrégé système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), est une méthode qui permet d'identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

- 1 est un accident grave.

La représentation en pyramide exprime le fait que les accidents les plus graves sont les plus rares, et qu'inversement, les situations anormales mais bénignes sont les plus fréquentes. Cette représentation est symbolique car la largeur d'un étage n'est pas proportionnelle à la fréquence. Mais elle exprime également le fait que la différence entre une situation bénigne et une situation grave est souvent la chance : si un accident est évité de justesse, il est sans conséquence, et donc il s'en serait fallu de peu pour qu'il y ait de conséquences néfastes, voire graves. Le rapport d'un niveau à l'autre de la pyramide donne une estimation de ce facteur chance, tandis que la taille de la base de la pyramide donne une estimation du facteur déterminé.



Cette représentation fournit tout d'abord un instrument de mesure : si les accidents graves sont rares, on peut attendre « longtemps » avant de s'apercevoir des problèmes de sécurité dans une organisation, et il est alors trop tard. On a donc une meilleure vue de la situation si l'on surveille les accidents bénins, les presque-accidents et les situations dangereuses (même en absence d'événement inquiétant), c'est-à-dire les « signaux faibles ».

Cette représentation pyramidale justifie également la doctrine selon laquelle il n'y a pas de petits incidents, et que pour réduire la fréquence des accidents graves, il faut réduire le nombre de situations anormales même si elles n'ont pas de conséquence ; d'où l'adage : « c'est la fréquence qui fait l'accident ». Certains cindynistes<sup>9</sup> mettent en garde contre une application sans discernement de cette doctrine : en effet, les accidents les plus graves sont souvent de nature différente des accidents bénins, et sont parfois le fait de personnes n'ayant pas au quotidien des attitudes à risque, et donc il ne faut pas se contenter de réduire le nombre d'incidents mais s'attaquer aux deux extrémités de la pyramide.

Or, à Zodiac Aerospace, le système est très procédurier et le manuel Sécurité – Environnement demande à analyser les incidents (accidents et presque-accidents), mais l'analyse des risques préalable

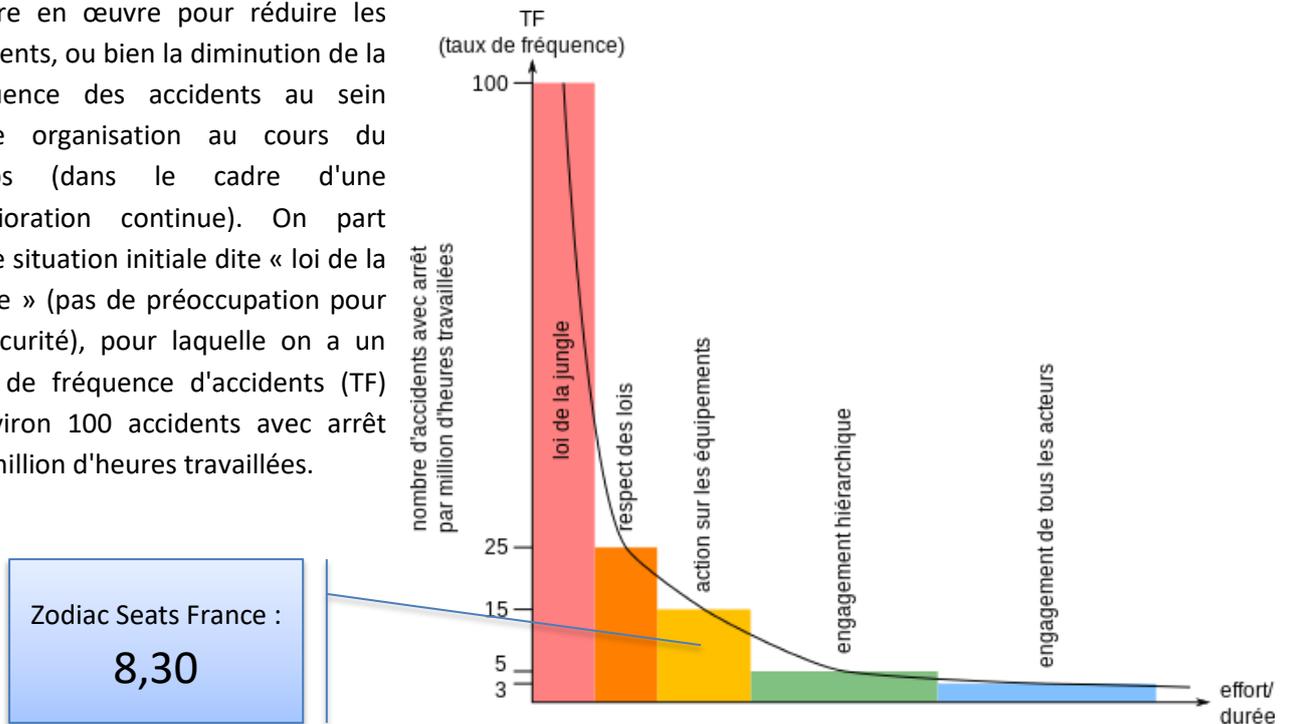
---

<sup>9</sup> Cindynique : La cindynique (du grec κίνδυνος / kíndunos, danger) regroupe les sciences qui étudient les risques. On l'appelle aussi « science du danger ». Elle s'intéresse plus particulièrement aux risques industriels et plus spécifiquement aux risques majeurs.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

aux nouveaux projets n'est pas systématique et rarement exhaustive lors de mon arrivée dans l'entreprise.

La notion de loi logarithmique est également reprise lorsque l'on veut représenter les efforts à mettre en œuvre pour réduire les accidents, ou bien la diminution de la fréquence des accidents au sein d'une organisation au cours du temps (dans le cadre d'une amélioration continue). On part d'une situation initiale dite « loi de la jungle » (pas de préoccupation pour la sécurité), pour laquelle on a un taux de fréquence d'accidents (TF) d'environ 100 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.



La réduction du taux de fréquence peut se dérouler en 3 étapes :

- la première étape de la sécurité consiste à se conformer aux lois en vigueur et permet de passer à un taux de fréquence de 25, puis à installer des sécurités sur les machines ce qui permet de réduire le TF à 15 ;
- puis à impliquer la hiérarchie ce qui fait passer le TF à 5 ;
- et enfin à engager des actions de prévention pour tout le personnel (sensibilisation, formation) faisant passer le TF à 3.

Le taux de fréquence de Zodiac Seats Issoudun était de 10,02 en 2014-2015, puis de 8,30 en 2015-2016, ce qui reflète bien cette approche de réduction du taux de fréquence. En effet, la plupart des machines ont été équipées de systèmes de sécurité, le plus difficile est d'impliquer la hiérarchie. Aussi, nous avons intégré la sécurité à la conception des futurs programmes, afin d'avoir des procédés sécurisés avant leur mise en place. Enfin, il reste à finaliser la sensibilisation de la direction et de tous les acteurs, au travers des outils présentés à la fin de ce mémoire.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### III.2 – LES ASPECTS ECONOMIQUES DE LA S & ST ET LES INCITATIONS FINANCIERES

#### LES EFFETS ECONOMIQUES NEFASTES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Un accident du travail ou une maladie professionnelle aura pour la victime et pour l'organisme des effets néfastes :

- Pour la victime, ils sont évidents : modification de poste, parfois perte d'emploi, voire pire.
- Pour l'organisme, ce sera une source de perturbation de la production et de coûts supplémentaires (directs et indirects) : augmentation du coût des assurances d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles (AT/MP), absentéisme, indisponibilité de matériel, de produit ou de prestation, retards de livraison, perte de client, déficit d'image, voire pour des PME pérennité remise en question pour un accident très grave ou mortel d'un salarié irremplaçable.

Cet accident ou cette maladie, chez un fournisseur, peut aussi avoir des conséquences chez le client, par exemple : être la cause d'une rupture ponctuelle d'approvisionnement. Comme dans le contexte économique mondial actuel, les entreprises sont souvent dans les systèmes de production à flux tendus, cette rupture risque d'avoir des conséquences économiques néfastes importantes. On comprend donc pourquoi, les entreprises sont de plus en plus attentives aux efforts de sécurité de leurs fournisseurs ou sous-traitants et les incitent à avoir des démarches structurées de progrès dans ce domaine (par exemple : démarche UIC/MASE – Union des industries chimiques / Manuel s'amélioration sécurité des entreprises).

#### LES DISPOSITIFS D'INCITATIONS FINANCIERES

**Majorations/minorations de cotisation AT/MP** : les comités techniques régionaux (CTR) peuvent décider, sur proposition du service de prévention de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), de majorer (jusqu'à 200%) la cotisation AT/MP dur par une entreprise particulièrement négligente en matière de prévention des risques professionnels. Inversement, ces mêmes instances peuvent décider de réduire ce taux de cotisation pour les entreprises particulièrement exemplaires en la matière.

**Actions collectives** : Des organismes institutionnels (Région, Conseil général, CARSAT, AFNOR, etc.) ou consulaires (CCI, Chambre de métiers) peuvent participer au financement et/ou à l'animation d'actions collectives regroupant plusieurs PME pour mettre en place un système de management.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### III.3 – MANAGEMENT OU GESTION ?

Faut-il utiliser le terme de management ou de gestion ? Comparons les définitions de ces deux termes :

- **Gestion** : « Action d'administrer pour son propre compte ou pour le compte d'une autre personne » – Le Larousse
- **Management** : « Conduite, direction d'une entreprise » – Le Petit Robert

Le management, du latin *manus* et *ago* : agir en tenant bien en main est l'art de préparer, prendre, faire exécuter et assurer le suivi des décisions opérationnelles. Certains textes privilégient le terme de gestion.

Ainsi, la directive SEVESO II donne, pour certaines entreprises à risques majeurs, l'obligation de mettre en place un système de « gestion » de la sécurité de ces risques.

La traduction française dans l'ISO TMB N23 retenue pour le terme « *risk management* » est « gestion du risque » et non « management du risque ». Cependant, comme en qualité pour l'ISO 9001, la plupart des traductions, dont la traduction AFNOR de l'OHSAS 18001 reprennent, en français, le terme de « management », dans lequel la composante ressource humaine apparaît de façon plus évidente.

**Qu'apporte le concept de management ?** Jusqu'à présent, le domaine de la S & ST était régi par des règles et des préconisations essentiellement à caractère technique. Dorénavant, avec la notion de management, l'accent va être porté sur :

- L'engagement de la direction ;
- Une rigueur qui vise l'efficacité de l'organisation mise en place en matière de santé et sécurité au travail ;
- Une démarche de progrès continu.

Un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) est une partie du système de management global de l'entreprise. L'adoption d'un tel système est l'expression d'une approche globale et gestionnaire de la prévention des risques professionnels. Elle se base sur un référentiel et suit une démarche de changement qui doit être animée et soutenue.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### III.4 – DIFFERENTS REFERENTIELS S & ST

Faute de consensus international, il existe de nombreux référentiels en management S & ST. Ils peuvent être développés par :

- Des pays (exemple : BS 8800 en Angleterre) ;
- Des organismes privés (exemple : ISRS de DNV) ;
- Des activités ou groupements d'activités (exemple : MASE-UIC dans le secteur pétrochimique) ;
- Des institutions (exemple : ILO-OSH 2001 proposé par l'OIT) ;
- Des entreprises (exemple : Dupont de Nemours).

L'OHSAS 18001 contribue à réduire cette prolifération, du fait qu'il est le plus utilisé dans le monde à ce jour.

#### ANALYSE DU REFERENTIEL OHSAS 18001



L'OHSAS 18001:2007 est un document normatif publié par l'organisme officiel de normalisation britannique : le BSI (*British Standard Institute*). Ce référentiel a été conçu pour répondre à des demandes de certification par tierce partie de diverses entreprises.

L'OHSAS 18001 peut également être utilisée dans un cadre interne pour permettre à l'entreprise, la recherche de progrès par une amélioration permanente. Dans un cadre externe, elle permet d'évaluer et de certifier des systèmes de management mis en place volontairement par des organismes ou des entreprises.

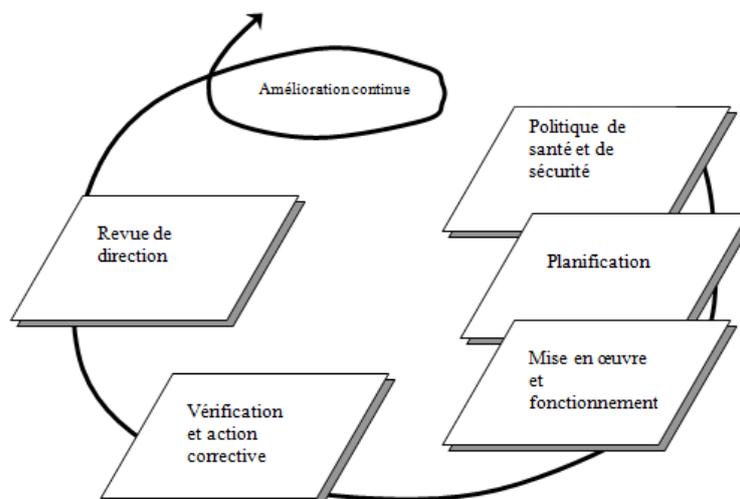


Figure 1 - Eléments d'un management de la santé et de la sécurité au travail

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

La structure de l'OHSAS 18001 repose sur le principe de l'amélioration continue symbolisée par la roue de Deming, c'est-à-dire le principe du **Plan Do Check Act** (voir [Figure 1 – Éléments d'un management de la santé et de la sécurité au travail](#)).



En effet, la structure de la norme OHSAS 18001 est très proche des normes internationales ISO 9001 et ISO 14001. Les points communs sont nombreux et c'est une des raisons pour l'utilisation de l'OHSAS 18001 dans les systèmes de management intégrés QSE (Qualité, Sécurité et Environnement). De ce fait, il existe déjà des démarches de maîtrise des documents, de maîtrise des enregistrements, d'audit interne et d'actions correctives et préventives.

La norme OHSAS 18 001 est générique car elle s'applique à toute entreprise, sans aucune contrainte relative à la taille, l'activité ou le type.

Pour cela il suffit que le système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST) soit défini, mis en place et, tenu à jour. Il doit également être conforme à la politique SST de l'entreprise ainsi qu'aux exigences de la norme OHSAS 18 001.

L'OHSAS 18001 porte sur les principaux éléments suivants :

- Planification pour l'identification des dangers, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques ;
- Programme de gestion OHSAS ;
- Structure et responsabilité ;
- Formation, présentation et compétence ;
- Consultation et communication ;
- Gestion opérationnelle ;
- Préparation aux situations d'urgence et solutions envisagées ;
- Mesure, suivi et amélioration des performances.

Une telle démarche a de nombreux intérêts :

→ En externe :

- Une image positive de l'entreprise ;
- La conformité aux dispositions juridiques et réglementaires ;
- Les témoignages, auprès des partenaires, de l'importance que l'entreprise porte aux domaines de la santé et de la sécurité (sécurisation des sites) ;
- De permettre d'avoir de meilleures relations avec l'administration ;
- Preuve d'une approche innovatrice, tournée vers l'avenir ;
- Avantage concurrentiel : c'est une opportunité accrue de séduire de nouveaux clients; les sites qui se démarquent ont plus de chances d'avoir des productions innovantes de pointe.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

→ En interne :

- Diminution envisageable du nombre d'accidents : d'assurer la protection des personnes et d'agir sur les situations à risque pour éviter l'accident ;
- Favoriser les bonnes pratiques ;
- Réduction possible des coûts associés aux interruptions de travail ;
- Meilleur suivi des exigences légales et réglementaires appropriée ;
- Meilleure maîtrise de l'impact de la responsabilité pénale ;
- Réduction des coûts liés à l'assurance de responsabilité civile ;
- Développement de la culture sécurité au sein de l'établissement et de la motivation du personnel ;
- Réduction du taux de cotisation AT par la CARSAT.

En France, selon des données du réseau CNAMTS-CRAM-INRS croisées avec celles présentées lors d'auditions d'organismes certificateurs, le nombre d'entreprises certifiées dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail est en croissance régulière et continue d'environ 20 % par an. Le nombre d'entreprises certifiées serait compris dans une fourchette de 2 000 à 3 000 entreprises en 2010 selon les différentes estimations. Ces données portent sur les entreprises certifiées suivant des référentiels généraux, principalement l'ILO-OSH 2001 et, avec une très nette prédominance, OHSAS 18001. À ces chiffres s'ajoutent les entreprises certifiées MASE qui sont au nombre d'environ 4 000.

Les facteurs pouvant expliquer le développement de la certification sont multiples. Ce développement est, pour une part, lié à la prise de conscience des entreprises du lien étroit entre leur compétitivité et la santé de leurs salariés. Il témoigne alors d'une vraie volonté d'engagement dans une démarche qui constitue une source de motivation, en créant une synergie en interne par l'association du personnel et de l'ensemble des niveaux d'encadrement. La certification peut également valoriser l'image de l'entreprise et faciliter éventuellement le positionnement sur certains marchés publics. Enfin, le développement de la certification est également le résultat de l'essor du marché et de l'offre plus importante d'entreprises certificatrices.

Le coût direct de la certification, bien que non négligeable, ne semble pas un obstacle insurmontable à son développement même si cette affirmation demande à être nuancée selon la taille de l'entreprise. Ainsi, la mise en place d'un système de management certifié s'élèverait entre six mille et dix mille euros en moyenne.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANALYSE DU REFERENTIEL ISO 45001



L'ISO 45001 est une norme internationale qui spécifie les exigences que doit remplir un système de management de la Santé et Sécurité au Travail. Elle s'adresse à toutes les organisations indépendamment de leur taille, nature ou secteur d'activité. Sa mise en œuvre a pour objectif d'améliorer de façon proactive et pérenne leurs performances SST, particulièrement en termes de prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Elle devrait à terme remplacer l'OHSAS 18001, l'actuelle référence au niveau mondial des systèmes de management de la SST. Sa structure se veut identique à celle des nouvelles versions des normes ISO 9001 et ISO 14001, ce qui facilitera grandement son adoption et l'intégration des exigences de ces 3 référentiels dans un système de management intégré unique.

Cependant, la publication de la norme n'est prévue qu'en février 2018.

Stade proposition	Stade préparation	Stade comité (CD)	2 <sup>ème</sup> stade comité (CD)	Stade enquête (DIS)	2 <sup>ème</sup> stade enquête (DIS)	Stade approbation (FDIS)	Publication prévue
mar. 2013	nov. 2013	mar. 2015	juil. 2014	nov. 2015	<b>mai. 2017</b>	nov. 2017	fév. 2018

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### IV – MISE EN PLACE ET INTEGRATION DE L’OHSAS 18001

#### IV.1 – ÉTAT DES LIEUX INITIAL



Avant tout, j’ai procédé à l’analyse du référentiel OHSAS 18001 et du manuel sécurité environnement groupe, c’est un travail préparatoire à l’audit initial qui déclenchera le travail de fond.

#### IV.1.1 – ANALYSE DU MANUEL SECURITE ENVIRONNEMENT GROUPE

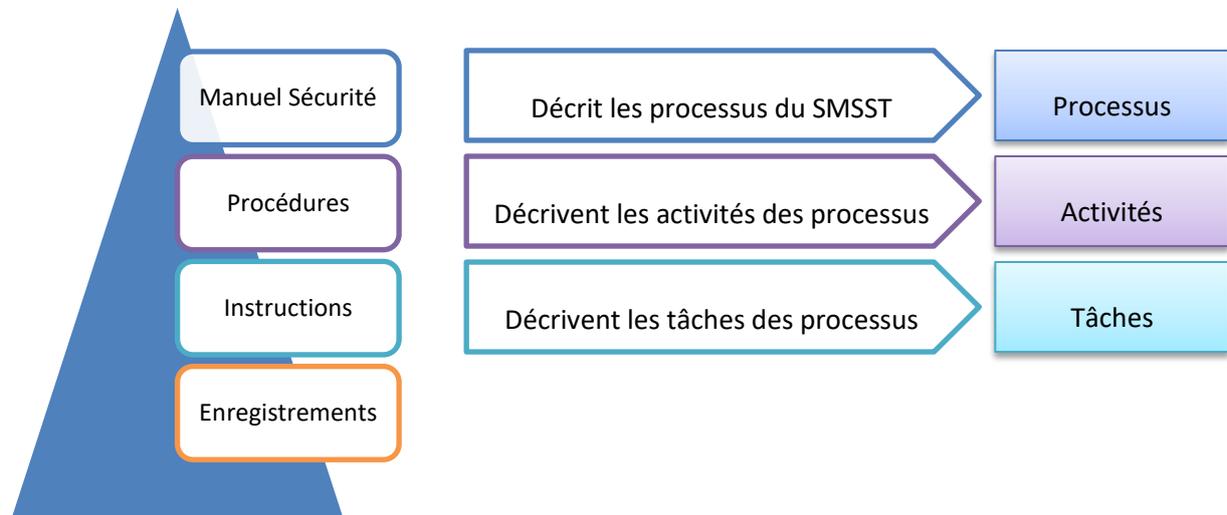


Figure 2 - Système documentaire OHSAS 18001

Le Manuel Sécurité Environnement groupe existe et donne les directives en matières de sécurité et d’environnement, il a été créé à partir des référentiels OHSAS 18001 et ISO 14001 (voir [Figure 2 – Système documentaire OHSAS 18001](#)) par les deux responsables sécurité en environnement groupe.

À partir du référentiel OHSAS 18001 et du Manuel Sécurité Environnement groupe, j’ai listé les procédures obligatoires. Une partie de ces procédures existe, en effet, l’entreprise est déjà certifiée EN 9100:2003<sup>10</sup> et ISO 14001:2015<sup>11</sup>, donc, des systèmes de management sont déjà en place et fonctionnels, notamment la gestion documentaire.

<sup>10</sup> EN 9100 : La norme EN 9100 est une norme européenne décrivant un système d’assurance de la qualité pour le marché aéronautique et spatial.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### IV.1.2 – AUDIT INITIAL

C'est une étape de diagnostic préalable au lancement du projet OHSAS 18001, elle permet de :

- Évaluer la conformité du système actuel par rapport au référentiel OHSAS 18001 et au manuel sécurité environnement, puis de définir les axes à améliorer ;
- Évaluer les ressources nécessaires afin de mener à bien ce projet.

Pour ce faire, il faut interroger les managers, passer en revue le système documentaire existant et effectuer des visites sur le terrain.

Après avoir identifié les exigences du référentiel, j'ai sélectionné un questionnaire d'audit (voir [Annexe 3 – Questionnaire d'audit initial](#)).

Pour élaborer le questionnaire d'audit, je me suis aidé de plusieurs sources :

- <https://www.pqb.fr> ;
- Référentiel OHSAS 18001 ;
- Guide de mise en place OHSAS 18002 ;
- Audit Matrix for the ILO Guidelines on Occupational Safety and Health Management Systems (ILO-OSH 2001 – 3.7 Initial review) ;
- INRS, guides, brochures ;
- Code du travail (Santé au travail – L4621-1).

Au total, le référentiel OHSAS 18001 regroupe 230 exigences dans 6 catégories principales :

Élément	Nombre d'exigences
Exigences générales	7
Politique santé et sécurité au travail	13
Planification	41
Mise en œuvre et fonctionnement	88
Vérification	67
Revue de direction	14
<b>Total</b>	<b>230</b>

<sup>11</sup> ISO 14001 : La norme ISO 14001 définit une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un système de management environnemental au sein d'une organisation, quelle que soit sa taille et son domaine d'activité.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

J'ai procédé à la cotation de chaque exigence sur une échelle de 3 critères : conforme [2 points], point à améliorer [1 point], non-conforme [0 point] (voir [Annexe 4 – Questionnaire d'audit initial](#)).

Donc la note maximale est de 460 points (230 exigences \* 2 points).

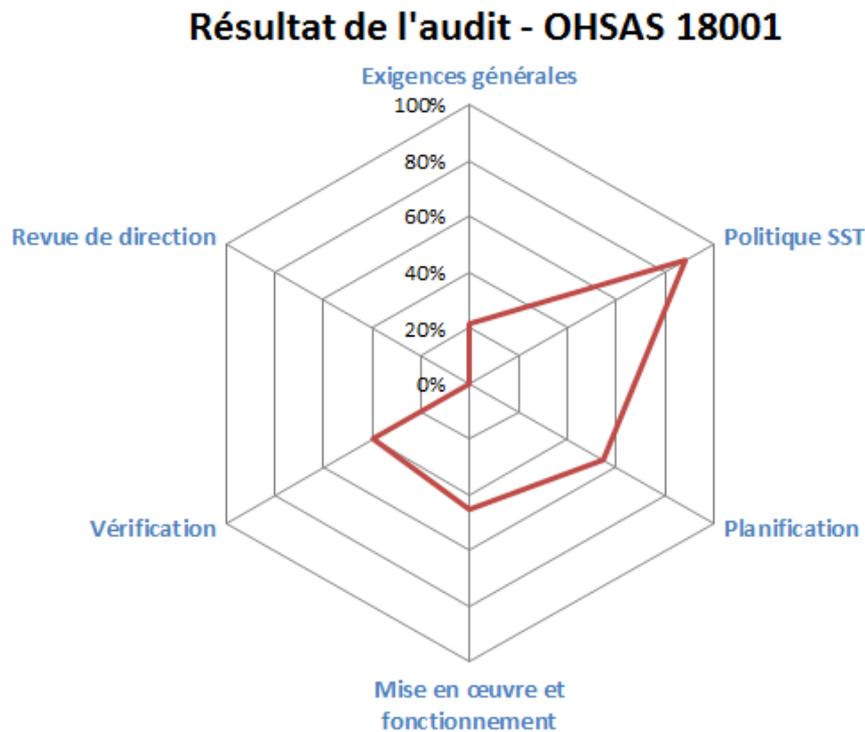


Figure 3 - Résultat de l'audit initial

### IV.1.3 – BILAN

Au total, **le système initial satisfaisait 44% des exigences** (204 points / 460). Une grande partie des exigences de la « politique SST » et de la « planification » étaient déjà satisfaites.

En effet, elles concernent principalement l'engagement de la direction, la politique en elle-même et la démarche de prévention des risques (Document Unique). Cela s'explique car j'ai déjà beaucoup travaillé à l'amélioration du Document Unique l'année passée.

Cependant, **il reste beaucoup de travail de fond** sur les parties « mise en œuvre et fonctionnement », « vérification » et « revue de direction », ainsi que sur la forme car aucune procédure n'existe, toutes les instructions proviennent du Manuel Sécurité Environnement groupe.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

Suite à l'audit initial, l'indicateur permet de définir des axes d'améliorations. J'ai planifié les actions de la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail sur les deux années d'alternance (voir [Annexe 2 – Gantt réel](#)) afin de satisfaire aux 230 exigences.

Ces actions se décomposent en plusieurs grandes étapes, réparties sur 2 ans :

- Élaboration du SMSST (cartographie des procédures et procédures) ;
- Mise en place du SMSST (outils et moyens pour répondre aux exigences de l'OHSAS 18001) ;
- Pré-audit ;
- Certification du SMSST.

### IV.2 – ÉLABORATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SST



Cette partie ne se distingue pas vraiment du système documentaire qualité/environnement préexistant. Il faut s'appuyer sur ce dernier et y intégrer les thèmes SST.

#### IV.2.1 – SYNOPTIQUE DES PROCEDURES SECURITE, OUTIL DE MANAGEMENT

La cartographie des processus offre une vue globale du fonctionnement d'un organisme. Elle permet de visualiser ses processus et leurs interactions.

La cartographie des processus :

- Permet une meilleure compréhension du fonctionnement par le personnel ;
- Facilite le pilotage global de la sécurité ;
- Facilite l'intégration des nouveaux collaborateurs ;
- Met en évidence la finalité des activités et l'implication nécessaire de tous.

Afin d'avoir du recul et de maîtriser la gestion documentaire du SMSST, j'ai créé un synoptique des procédures sécurité (voir [Annexe 4 – Synoptique des procédures sécurité \(extrait\)](#)).

Ce dernier inclus l'ensemble des procédures du SMSST, leurs interactions et leurs données d'entrée et de sortie. Elle permet d'avoir une vision globale du système avant de créer la documentation.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### IV.2.2 – CREATION DES PROCEDURES OBLIGATOIRES

Puis, j'ai créé les procédures<sup>12</sup> non existantes à partir de la trame du groupe. Pour ce faire, j'ai croisé les exigences du référentiel OHSAS 18001 avec les exigences du groupe tout en considérant les particularités du site.

À partir du synoptique, j'ai pu créer les procédures tout en ayant une vision globale du système, pour n'omettre aucun document ou enregistrement.

### ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DOCUMENT UNIQUE)

Quel que soit le domaine étudié (environnement, SST, qualité, marché, systèmes d'informations...), l'analyse et l'évaluation des risques constituent des étapes essentielles qui doivent permettre d'éclairer les décideurs quant aux actions à conduire en priorité pour maîtriser les risques les plus importants. Il s'agit donc d'une aide à la décision qui doit permettre une affectation pertinente et efficace des ressources face aux risques évalués en vue de les maîtriser et d'obtenir l'amélioration de la performance escomptée.

L'étape d'analyse des risques SST constitue une phase cruciale, en quelque sorte le socle sur lequel va se déployer le système de management. En effet, elle conditionne la définition et la mise en place de plusieurs éléments fondamentaux du système, ce qui explique qu'elle soit créée en première (voir [Annexe 5 – Procédure de réalisation du Document Unique](#)).

### VEILLE REGLEMENTAIRE ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

L'étape d'identification des exigences légales et autres exigences va nécessiter, lors de la phase initiale de mise en place du système, un investissement en temps important du fait de l'étendue de la réglementation santé et sécurité au travail. De plus les acteurs qui la réalisent devront avoir un niveau de compétence minimum en matière de réglementation.

Par la suite, la veille réglementaire et les actions qui en découlent continueront à représenter une étape clé dans la vie du système.

Il n'est pas nécessaire de créer une procédure spécifique à la veille réglementaire et à l'évaluation de la conformité car le manuel groupe sécurité environnement est directement applicable au site de Zodiac Seats France à Issoudun.

---

<sup>12</sup> Procédure : c'est une succession imposée de tâches à réaliser. Elle répond en général à des impératifs qui ne sont pas discutables par l'opérateur qui les applique (ainsi, on parle de procédure de sécurité ou de procédure administrative).

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### COMPETENCES, FORMATION ET SENSIBILISATION

---

La bonne gestion des compétences et de la formation constitue un des éléments clés de la prévention et de la protection des personnes et de l'environnement.

À l'instar de la maîtrise opérationnelle et de la surveillance, le chapitre sur l'identification des compétences et la formation indique que les actions de formation doivent être modulées en fonction du niveau de risque identifié. Il apparaît donc que l'identification d'un nouveau risque ou d'un nouvel impact significatif va obliger l'organisme à s'interroger en matière de compétence requise et donc de besoins en formation.

La décision du groupe du travail est d'intégrer la formation et la sensibilisation des nouveaux collaborateurs dès leur arrivée dans l'entreprise. Pour ce faire, je suis entré en contact avec le service Ressources Humaines.

### MOYENS DE COMMUNICATION

---

Le partage de l'information constitue un élément fondamental pour garantir la maîtrise des risques SSE en général, tant en matière de retour d'expérience que d'implication du personnel, sources d'amélioration continue. Au même titre que la communication descendante, de la hiérarchie vers l'ensemble du personnel, il convient d'organiser la communication ascendante et transversale.

La communication, pour être efficace, peut faire l'objet d'une analyse alimentée notamment par l'écoute des parties intéressées internes et externes en particulier le personnel, l'administration, les assurances, les fournisseurs, les entreprises extérieures qui interviennent sur le site, ou encore les clients et les utilisateurs des produits, services ou activités de l'organisme, les actionnaires.

Cette analyse permettra de définir la stratégie de communication. Le référentiel OHSAS 18001 impose un processus de consultation du personnel dont les exigences font écho à celles du code du travail.

Il existait déjà une procédure communication environnement, j'ai alors modifié cette dernière en vue d'un futur système intégré.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### MAITRISE OPERATIONNELLE

---

L'entreprise doit déterminer les opérations et activités associées à des dangers identifiés lorsque la mise en œuvre des mesures de contrôle est nécessaire pour gérer le ou les risques pour la SST. L'objet de cette exigence est que l'entreprise assure la maîtrise opérationnelle des risques identifiés dans l'évaluation des risques.

Pour cela, l'entreprise s'attache à l'écriture des procédures nécessaires pour y parvenir, complétant ainsi les dispositions prises dans le cadre des autres exigences des référentiels : compétence, sensibilisation, surveillance, etc.

La maîtrise opérationnelle doit en particulier être mise en œuvre dans le cadre de la gestion des modifications, travaux neufs, nouveaux projets, etc.

Pour satisfaire cette exigence, je me suis appuyé sur :

- la procédure groupe « Nouveaux projets » qui consiste à évaluer les risques avant, pendant et après les nouveaux projets ;
- le protocole chargement déchargement ;
- la procédure d'achat de produits chimiques avec validation du service HSE et du médecin du travail ;
- les fiches de postes pour prévenir les risques spécifiques ;
- les « bonnes pratiques de fabrication » (BPF), ainsi que les 5M (matériel, méthode, main-d'œuvre, matière, milieu).

### PREVENTION ET REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

---

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ? C'est une situation où le paramètre temps est très important dans la capacité de réaction, et où on doit avoir à faire appel à des compétences supplémentaires en interne et/ou en externe.

La capacité à réagir implique des exercices pratiques de façon périodique ou après la survenue d'une situation d'urgence.

Pour satisfaire cette exigence, nous avons rédigé :

- une procédure « Déversement accidentel » en cas de déversement de produit chimique ;
- une procédure « Gestion du risque incendie ».

De plus, nous effectuons des exercices dans ces deux thématiques de façon périodique.

## **MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES**

Aussi, il existe des outils d'information (plans du site avec évacuation), de formation (sauveteur secouriste du travail, exercices d'utilisation d'extincteurs), d'organisation (Plan d'Opération Interne, procédures), techniques (détection incendie, surveillance des travailleurs isolés, kits anti-pollution).

### ÉVALUATION DE LA CONFORMITE

---

L'organisme doit mettre en place un dispositif permettant de connaître les exigences légales et autres exigences et de communiquer celles-ci. De plus, ce dernier doit s'assurer s'il est conforme ou non à ces exigences, bien que la conformité absolue ne soit pas exigée.

Pour ce faire, l'entreprise utilise l'outil de veille réglementaire « CORP » avec un plan d'action spécifique. Cet outil est défini par le manuel sécurité environnement groupe, nous n'avons pas besoin de créer de procédure spécifique.

### INCIDENTS ET NON-CONFORMITES

---

La définition de l'OHSAS 18001:2007 de l'incident inclut à la fois le cas où l'évènement redouté (accident, maladie) s'est produit et celui où il aurait pu se produire (l'incident, au sens commun).

Le paragraphe est dédoublé en deux sous-paragraphe : l'un relatif aux incidents, l'autre aux non-conformités.

Pour traiter cette exigence, j'ai mis à jour la procédure « Gestion des non-conformités environnement » en vue d'un futur système intégré. Cette dernière traite désormais les incidents en matière de sécurité (accident du travail, maladie professionnelle, presque-accident, ...) et les non-conformités réglementaires.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### IV.3 – OUTILS ET MOYENS POUR REpondre AUX EXIGENCES DE L'OHSAS 18001



Dans ce chapitre, nous abordons le côté pratique de l'OHSAS 18001, c'est-à-dire les outils et moyens mis en œuvre pour satisfaire les exigences et obtenir des résultats en matière de prévention des risques. Cette partie présente les outils mis en place dans la cadre de l'apprentissage et les outils déjà existants.

#### POLITIQUE SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT

L'entreprise dispose d'une politique santé, sécurité et environnement depuis septembre 2014 (voir [Annexe 6 – Politique santé, sécurité & environnement](#)). Cette dernière a été rédigée par le groupe et signée par le nouveau comité de direction (CODIR) en janvier 2017.

La politique SST comporte un engagement de prévention, d'amélioration continue et de respect des exigences légales et autres. Elle donne le cadre des objectifs SST, est documentée et communiquée.

Cette dernière est construite selon le modèle « vision – engagement – approbation » :

- Tout d'abord, la vision permet de lutter contre les dysfonctionnements, dans le cadre de la politique générale du groupe, en lien avec le domaine de l'environnement ;
- Ensuite, l'entreprise s'engage à être conforme aux exigences légales et autres, tenir compte de l'importance des risques, suivre l'avancement et le déploiement de la politique au travers d'indicateurs (tableau de bord), etc. ;
- Enfin, elle définit les objectifs généraux sur une durée donnée, par exemple, la mise en place d'un SMSST OHSAS 18001 pour les sites non certifiés.

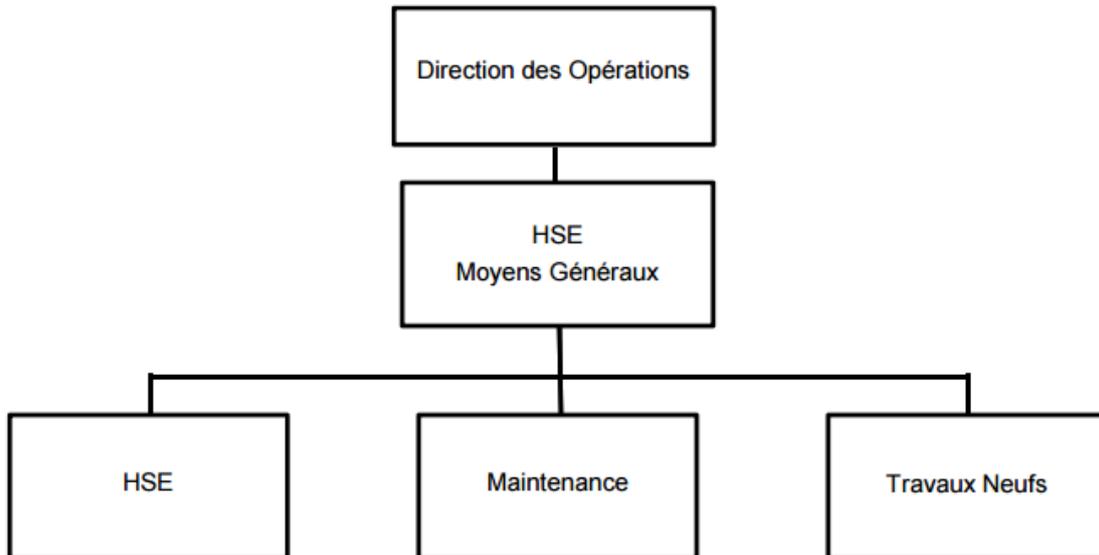
Cependant, je pense que cette politique groupe n'est pas optimale pour un site comme Zodiac Seats France à Issoudun. En effet, je considère qu'elle devrait mettre l'accent sur l'implication de la direction et le risque de résistance au changement.

#### ORGANIGRAMME SECURITE ENVIRONNEMENT

Un organigramme existe et définit la hiérarchie au sein du service. Le service HSE fait partie des moyens généraux, en parallèle des services maintenance et travaux neufs afin de travailler en cohésion (co-activité, conception de nouveaux projets avec intégration de la sécurité en amont, etc.). D'autre part, le service HSE a une liaison fonctionnelle avec le responsable sécurité environnement groupe.

Pour améliorer la cohésion, une réunion « moyens généraux » a lieu de façon hebdomadaire.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES



### LE ROLE, LA RESPONSABILITE ET L'AUTORITE

Les rôles, responsabilités et autorités sont définis dans des fiches de poste. Concernant le service HSE, il existait les fiches de poste « Coordinateur sécurité », « Coordinateur environnement » et « Responsable environnement ». Les fonctions étaient séparées et les responsabilités définies pour l'environnement uniquement car l'entreprise est certifiée ISO 14001 depuis 2008.

En vue de la création d'un système de management intégré sécurité environnement, j'ai créé une fiche de poste polyvalente adaptée à nos mission : « Coordinateur sécurité environnement » (voir [Annexe 7 – Fiche de poste « Coordinateur HSE »](#)).

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

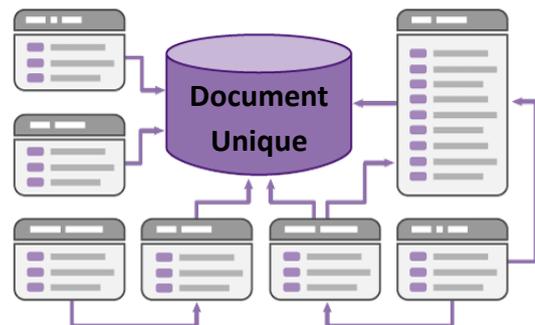
### L'ÉVALUATION DES RISQUES

En France, le document unique, ou document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER), a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-2 et L4121-3 du Code du travail. Le décret a également transposé la directive européenne sur la prévention des risques professionnels.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dès le premier salarié. C'est un outil permettant d'engager une démarche de prévention dans la structure et de la pérenniser. Le document unique doit être revu au minimum chaque année et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Le document unique est au cœur du SMSST, il est influencé par l'ensemble de ses données d'entrée et influence toutes ses données de sortie. Il peut être présenté à la direction et permettre de définir les objectifs généraux de sa politique et avoir une vision relativement claire des objectifs.

J'ai apporté de nombreuses modifications au système d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise. En effet, à mon arrivée ce dernier était incomplet et inadapté à une entreprise de cette dimension (il y a environ 2 000 risques et plus de 50 unités de travail), c'est pourquoi j'ai créé un tableur entièrement automatisé à l'aide de macros et sécurisé face à la saisie de données erronées (démarche « *never trust user inputs* »). Aussi, il intègre de nombreux graphiques et tableaux mis à jour automatiquement afin d'avoir une vision d'ensemble et présenter les résultats de l'évaluation des risques lors d'une revue de direction ou lors d'une réunion avec le CHSCT. La structure du document unique a été créée selon le modèle conceptuel des données Merise<sup>13</sup> (voir [Annexe 8 – Modèle conceptuel des données](#)).



De plus, j'ai mis en place un programme annuel de prévention des risques professionnels (PAP) conformément aux articles L4612-16 à 18 du Code du Travail, puis j'ai développé un outil permettant son suivi. Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

<sup>13</sup> Méthode Merise : Il s'agit de l'élaboration du modèle conceptuel des données (MCD) qui est une représentation graphique et structurée des informations mémorisées par un SI. Le MCD est basé sur deux notions principales : les entités et les associations, d'où sa seconde appellation : le schéma Entité/Association.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

Au moins une fois par an, la direction présente au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) :

- Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans son établissement et des actions menées au cours de l'année écoulée ;
- Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail émet un avis sur le rapport et sur le programme annuels de prévention. Il peut proposer un ordre de priorité et l'adoption de mesures supplémentaires.

Le groupe Zodiac Aerospace souhaite uniformiser le système d'évaluation des risques professionnels des entités du groupe. Pour ce faire, il est prévu d'exporter l'analyse des risques et de l'importer sur un nouvel outil développé par le groupe. Mon rôle dans cette mission a été d'écrire un cahier des charges afin d'assurer le bon déroulement du transfert des risques en mon absence (voir [Annexe 9 – Cahier des charges du nouvel outil d'évaluation des risques professionnels](#)).

Après plusieurs réunions d'évaluation des risques professionnels, je me suis rendu compte que certains managers n'étaient pas impliqués dans la démarche sécurité. C'est pourquoi, j'ai créé une annexe à la procédure d'évaluation des risques nommée « Guide d'évaluation des risques professionnels » (voir [Annexe 10 – Guide d'évaluation des risques professionnels](#)). Cette dernière est distribuée aux managers à chaque réunion d'EvRP, accompagnée d'une brève formation de 5 minutes afin de rappeler la finalité du Document Unique, quelques définitions sécurité et les principes généraux de prévention.

---

### LE PROGRAMME DE MANAGEMENT SST

Le responsable sécurité du groupe Zodiac Aerospace diffuse un master plan chaque année. Il donne les directives à suivre par chaque entité du groupe. Le master est composé d'objectifs, d'indicateurs mesurables, d'actions, de pilotes, co-pilotes, contributeurs, des processus concernés par les objectifs et d'un planning indicatif.

Ainsi, Zodiac Seats France doit décliner ces directives en objectifs adaptés aux spécificités de l'entreprise. Ces objectifs constituent le programme de management SST, qui donne les lignes directrices pour l'entreprise en matière de santé et de sécurité pour l'année en cours.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

Ces objectifs se déclinent en 2 axes principaux :

- Actions hygiène et sécurité afin de prévenir les accidents du travail et assurer un lieu de travail sain :
  - Analyser toutes les situations dangereuses ;
  - Déployer une culture sécurité en accord avec les 5 principes du groupe ;
  - Tendre à supprimer les risques et assurer des conditions de travail permettant de prévenir les maladies professionnelles ;
  - S'assurer du respect des règles et impliquer les managers à la « démarche sécurité ».
  
- Actions afin de prévenir les accidents industriels :
  - Appliquer les recommandations de l'assureur ;
  - Déployer le PCA<sup>14</sup>.

---

### LES EXIGENCES LEGALES (VEILLE REGLEMENTAIRE)

« Veiller à ce que les exigences légales soient prises en compte » : la version 2007 de la norme va plus loin que la précédente version qui demandait simplement de tenir à jour et de communiquer ces informations.

L'OHSAS 18002 :2000 précise l'objectif de ce paragraphe : « L'organisme doit **comprendre** et **être conscient** de la manière dont ses activités sont ou seront affectées par des exigences légales ou autres et doit communiquer ces informations au personnel concerné ».

Ce chapitre a pour but d'encourager la sensibilisation et la compréhension des responsabilités légales. Cela nous rappelle l'article 121-3 du Code pénal qui prévoit : « Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de **faute d'imprudence**, de **négligence** ou de **manquement à une obligation de prudence ou de sécurité** prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait » (voir chapitre II.1 Contexte réglementaire).

Toutes les activités de l'entreprise qui présentent des dangers sont concernées.

---

<sup>14</sup> PCA (Plan de Continuité de l'Activité) : C'est un document stratégique, formalisé et régulièrement mis à jour, de planification de la réaction à une catastrophe ou à un sinistre grave. Son objectif est de minimiser les impacts d'une crise ou d'une catastrophe naturelle, technologique ou sociale sur l'activité et donc la pérennité d'une entreprise.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

Pour suivre la mise à jour de ces exigences, une procédure décrit la méthode de veille et d'identification. Inscrit à un système d'alerte réglementaire nommé « CORP » et via l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), le service HSE est en charge de les analyser mensuellement. Lors de la revue du service, un point est consacré aux évolutions et actions de mise en conformité.

Au total, il y a 2827 exigences légales en juillet 2017. Toutes les exigences non satisfaites font l'objet d'un plan d'action planifié tout au long de l'année. J'ai développé un système de relance automatique en langage VBA pour simplifier le suivi des actions.

Le suivi des exigences légales est divisé en 12 thèmes :

- Documentation et affichage réglementaire ;
- Catégories particulières de travailleurs ;
- Formation / information ;
- Aménagement des lieux de travail ;
- Ambiances physiques au travail ;
- Équipements de travail ;
- Équipements de protection ;
- Contrôles et vérifications obligatoires ;
- Risques spécifiques ;
- Entreprises extérieures et chantiers ;
- Accidents, incidents et maladies professionnelles ;
- CHSCT.

---

### LA FORMATION A LA SST

La mise en place d'un SMSST exige une action de formation à tous les niveaux de l'entreprise : de la direction aux opérateurs. Cette formation doit être planifiée longtemps à l'avance.

Initialement, l'intégration d'un nouveau salarié faisait l'objet d'une courte présentation des consignes de sécurité / environnement par les ressources humaines. Cependant, compte tenu de l'importante diversité de risques présents dans l'entreprise, il est nécessaire de délivrer une formation complète.

C'est pourquoi, nous avons mis en place une formation HSE de deux heures de façon systématique pour tous les nouveaux arrivants et les salariés déjà présents dans l'entreprise. Il y a une à deux formations par semaine, soit entre 10 et 50 personnes. Cette formation a été élaborée en groupe de travail (le service HSE) à partir de la trame du groupe.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

Elle traite :

- les valeurs du groupe, la politique sécurité / environnement ;
- présentation des bâtiments et des activités ;
- les organigrammes HSE et moyens généraux ;
- les règles générales ;
- les 9 principes généraux de prévention ;
- le port des EPI ;
- les consignes de sécurité, la signalisation, les pictogrammes ;
- l'évaluation des risques professionnels (DU) ;
- les types de risque ;
- le tri des déchets ;
- Consignes situations d'urgence (déversement de produits chimiques, ...) ;
- QCM (Questionnaire à Choix Multiples) pour valider les acquis.

---

### L'ANALYSE DES INCIDENTS ET NON-CONFORMITES

En cas d'incident ayant entraîné un dommage corporel ou non, le responsable HSE doit mettre en œuvre les procédures du groupe « Gestion des incidents/accidents » et « Gestion des presqu'accidents, premiers soins, accidents déclarés et maladies professionnelles ».

Ces dernières permettent d'enregistrer l'incident à l'aide du logiciel Acciline<sup>15</sup> (voir [Annexe 11 – Enregistrement incident Acciline](#)). Ensuite, il faut mener une enquête à l'aide d'un arbre des causes afin d'identifier les causes racines (voir [Annexe 12 – Enquête AT, AB et presqu'accident](#)).

J'ai ajouté une entrée afin d'enregistrer les accidents du travail dans le Document Unique. Cela permet de prioriser les risques ayant entraîné un AT, en plus des risques significatifs.

Le terme de non-conformité peut s'appliquer à tout :

- Incident ;
- Presqu'accident ;
- Situation d'urgence ;
- Ecart réglementaire ponctuel ;
- Ecart des actions sécurité environnement (non-respect des procédures sécurité / environnement) ;
- Ecart dans le Plan de surveillance ou dans les enregistrements liés à ce dernier.

Le responsable HSE doit déterminer la criticité de l'incident selon les 3 niveaux ci-dessous :

---

<sup>15</sup> Acciline : Il s'agit d'un outil de gestion en ligne des accidents du travail.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

- Incident Mineur : Aucun impact direct sur l'Homme ou l'Environnement et n'ayant pas nécessité une intervention externe ;
- Incident Majeur : Impact sur l'Homme ou l'Environnement ayant nécessité une intervention externe ;
- Incident Critique : Impact important, voire irréversible sur l'Homme ou l'Environnement et ayant nécessité une intervention externe.

En cas d'incident critique ou majeur, le responsable HSE doit informer le directeur sécurité environnement du groupe et le directeur du site.

Lors de l'incident, si une ou plusieurs actions immédiates sont nécessaires, il doit impérativement être pris en compte le respect de la sécurité, de l'environnement et des procédures sécurité environnement.

Enfin, le Responsable HSE doit assurer le suivi d'un plan d'actions et :

- Préciser le libellé de la non-conformité (écart ou point faible) ;
- Rechercher et indiquer les causes réelles et potentielles de la non-conformité ;
- Déterminer les solutions pour supprimer les causes ayant généré la non-conformité ou préventivement risquant d'en générer d'autres ;
- Déterminer le nom du pilote de l'action, les délais, le coût éventuel.

Dans le cas où aucune action n'est planifiée, les raisons de non prise en compte de la non-conformité devront être précisées

---

### INDICATEURS

La mesure et la surveillance des performances s'établissent grâce à des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, en cohérence avec les objectifs de santé et de sécurité au travail que s'est fixé l'entreprise. Le chapitre 4.3.3 de l'OHSAS 18001 précise qu'il faut toujours associer un objectif à un ou plusieurs indicateurs, qui permettront de définir si l'objectif est atteint ou non.

Les principaux indicateurs sécurité en place au sein de ZSFR Issoudun sont :

- Suivi du PMS ;
- Conformité aux exigences législatives et réglementaires ;
- Évolution quantitative des incidents, premiers soins et accidents ;
- Taux de fréquence ((Nb d'accidents avec arrêt)\*1 000 000/Nb heures travaillées) ;
- Taux de gravité ((Nb de jours perdus)\*1 000/Nb heures travaillées) ;
- Évolution du nombre de risques significatifs (prioritaires).

J'ai ajouté l'indicateur de suivi de l' « Évolution du nombre de risques significatifs », qui inclut également les risques ayant déjà engendrés des AT. Ce dernier nous permet d'avoir un aperçu en

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

temps réel des risques à traiter. Cependant, la plupart des risques significatifs restants demandent des investissements techniques importants, alors que ZSFR est actuellement en restriction budgétaire, suite au rachat par le groupe Safran.

### IV.4 – INTEGRATION DANS LE SYSTEME GLOBAL QSE



« OHSAS 18001 a été élaborée dans l'optique d'être compatible avec les normes portant sur les systèmes de management ISO 9001 et ISO 14001 afin de faciliter leur intégration. » - Cet avant-propos de la norme montre qu'elle a été conçue pour permettre d'intégrer la SST dans un système global de management Qualité-Sécurité-Environnement. L'annexe A du référentiel donne un tableau de correspondance des chapitres, on constate que l'OHSAS 18001 a été calquée presque entièrement sur l'ISO 14001.

Cette similitude entre référentiels permet de faciliter l'intégration d'un système SST dans le management global. Mais cette intégration peut prendre plusieurs formes, entre deux extrêmes, qui vont de la fusion à l'harmonisation avec des situations intermédiaires.

Sur le long terme, Zodiac Seats France souhaite élaborer un système global QSE, ce chapitre balaye les possibilités, les choix retenus et les outils rencontrés pour cette intégration future. C'est une réflexion destinée à préparer l'intégration.

#### UNE POLITIQUE QSE OU DES POLITIQUES Q, S ET E ?

Comme en qualité ou en environnement, la norme (OHSAS 18001) exige l'existence d'une politique. Actuellement, les politiques sont séparées. Les raisons invoquées sont que les trois domaines sont distincts, et donc les objectifs fixés différents. Des politiques distinctes permettent d'avoir des objectifs plus précis et plus ciblés.

En revanche, elles exigent un commentaire introductif global QSE pour garantir l'harmonisation.

#### LA PLANIFICATION, UNE EVALUATION UNIQUE OU DES EVALUATIONS SEPARÉES ?

En matière de santé et de sécurité au travail, la spécification utilise les termes de « identification des dangers » et « évaluation des risques ».

En matière d'environnement, la norme ISO 14001 utilise dans le vocabulaire, les termes « identification des aspects environnementaux significatifs » et « impact significatif ».

Il apparaît que les termes « danger » et « aspect » recouvrent des concepts très proches de potentialité de nuisance (par exemple : l'acide chlorhydrique peut être considéré comme un danger

## **MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES**

pour l'homme ; il peut également être considéré comme un aspect environnemental significatif pour l'écosystème).

Cela démontre la perméabilité entre la sécurité et l'environnement, alors que cette démarche est moins souvent exploitée dans le domaine de la qualité.

La nature Qualité, Sécurité ou Environnement d'un dysfonctionnement n'est pas intrinsèque, mais dépend des conséquences liées à ce dysfonctionnement. Exemple : la chute d'un fût rempli de liquide dangereux. Si ce fût s'abîme sur le sol, c'est un dysfonctionnement qualité, s'il tombe sur un salarié, il s'agit d'un accident du travail donc d'un dysfonctionnement sécurité, s'il se répand et pollue le sol c'est un dysfonctionnement environnemental.

Néanmoins, force est de constater que les méthodologies retenues pour l'évaluation des risques dans chacun des domaines Q, S et E sont différentes, alors qu'elles devraient se concentrer sur l'approche processus, commune aux trois domaines, et qui est largement développée dans l'ISO 9001.

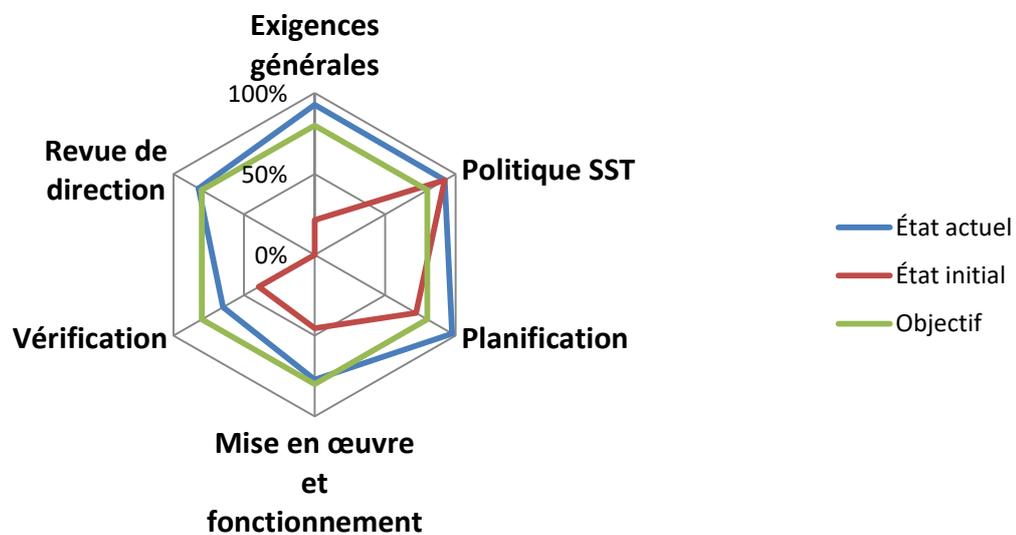
Par ailleurs, il y a un problème de compétences dans l'entreprise pour intégrer les trois domaines : les personnes n'ont généralement pas les trois compétences Q, S et E, qui seraient nécessaires pour pouvoir procéder simultanément aux trois types d'investigation.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### RESULTATS

#### OBJECTIF N°1 : METTRE EN PLACE UN SMSST OPERATIONNEL

Au terme de mon alternance, l'entreprise ZSFR dispose d'un document unique opérationnel et à jour, d'un système documentaire complet et prêt à l'emploi et d'outils permettant de remplir toutes les exigences du référentiel OHSAS 18001. Au total, 80% des exigences du référentiel OHSAS 18001 sont satisfaites, l'**objectif** est donc **atteint**.



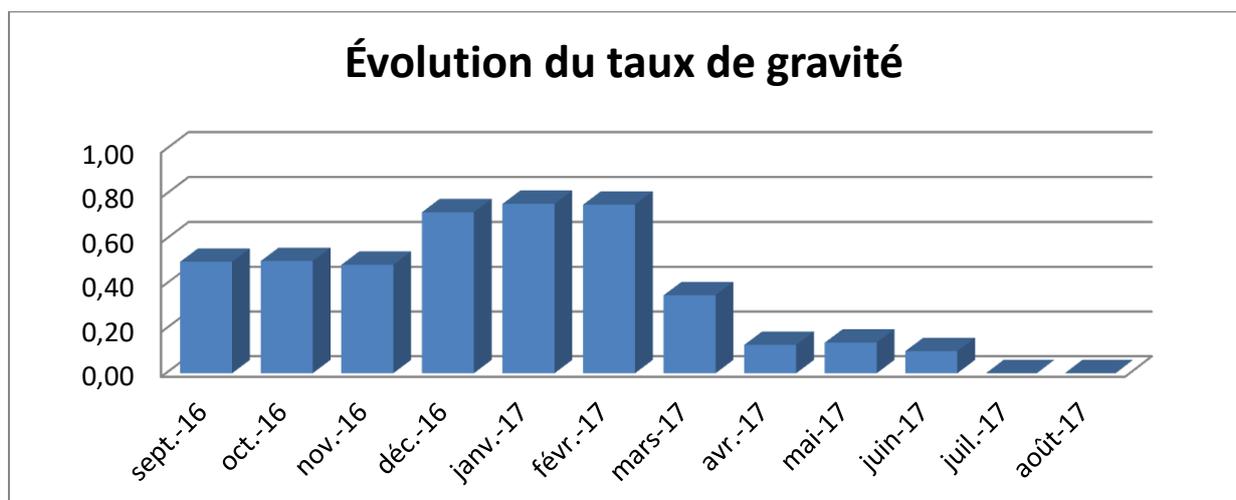
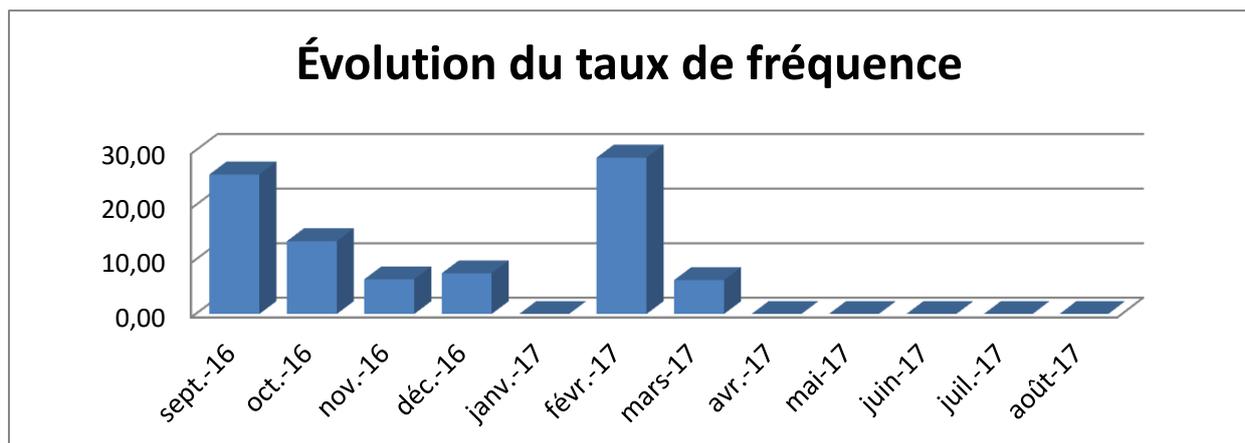
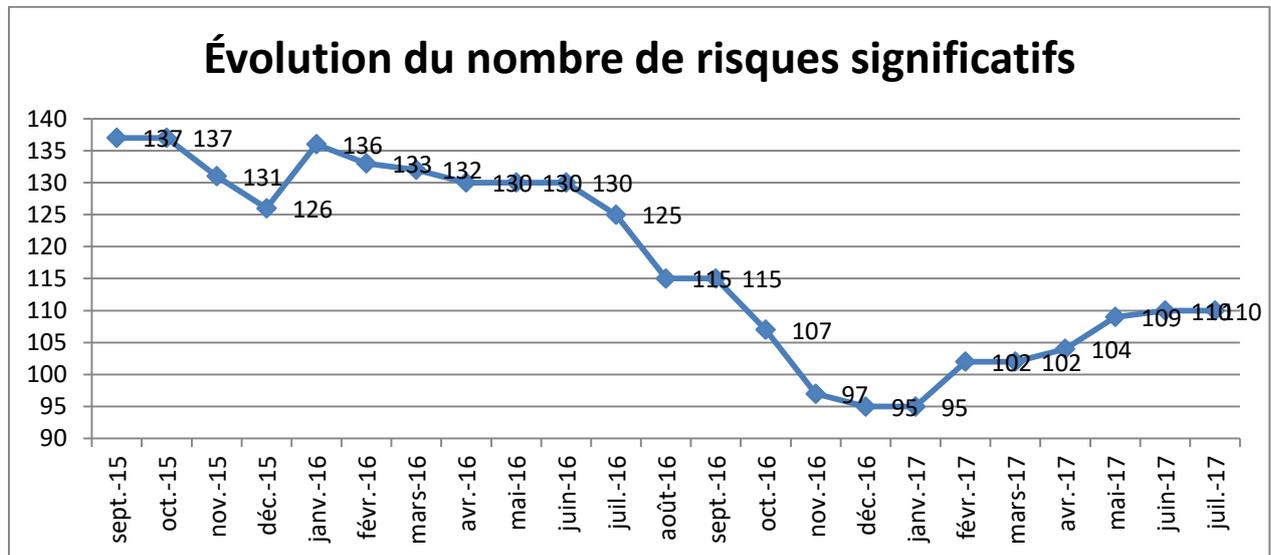
#### OBJECTIF N°2 : DEPLOYER UNE CULTURE SECURITE ET TENDRE A SUPPRIMER LES RISQUES

Depuis septembre 2015, le nombre de risques significatifs a diminué de 20%. De nombreux évènements ont influencé ce nombre :

- l'extension du bâtiment principal en décembre 2015 a créé 10 nouveaux risques significatifs ;
- le déménagement de plusieurs activités vers le bâtiment principal en septembre 2016 a permis de supprimer environ 20 risques significatifs, mais en a créé plusieurs par la suite (principalement pour manque de place) ;
- le suivi des plans d'action pour traiter les risques significatifs a permis de ne pas augmenter le nombre de risques malgré les nombreux nouveaux projets. Ce suivi a même permis de réduire le nombre de risques.

En ce qui concerne les taux de fréquence et de gravité, il est trop tôt pour analyser les résultats avec assez de recul, mais le bilan est positif puisque depuis février 2017, les taux sont en diminution constante. Globalement, les résultats sont positifs et nous considérons les **objectifs** comme **atteints**.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANALYSE CRITIQUE

#### CRITIQUE DE LA METHODOLOGIE

---

Le groupe Zodiac Aerospace exige la certification de tous les sites Zodiac selon le référentiel OHSAS 18001. Cependant, bien que ce soit le référentiel le plus utilisé dans le monde, l'ISO 45001 devrait être publiée en février 2018. Elle devrait à terme remplacer l'OHSAS 18001. Sa structure se veut identique à celle des nouvelles versions des normes ISO 9001 et ISO 14001, ce qui facilitera grandement son adoption et l'intégration des exigences de ces 3 référentiels dans un système de management intégré unique.

C'est pourquoi, le choix de l'OHSAS est discutable sur le long terme, bien qu'il présente des avantages, de par son retour d'expérience au sein du groupe et dans le monde.

Du point de vue de ma méthode de réalisation de l'état des lieux, j'ai utilisé le questionnaire d'audit du site <https://www.pqb.fr>, qui est parfaitement adapté à l'OHSAS 18001. J'aurais pu utiliser la grille de positionnement en santé et sécurité au travail (Grille GPS&ST 2011) de l'INRS, qui est un institut reconnu, cependant, celle-ci n'est pas calquée sur le référentiel OHSAS 18001, contrairement à la grille de PQB.

Pour mener à bien les missions qui m'ont été confiées, il a fallu :

- Connaître la réglementation ;
- Faire adhérer les collaborateurs à la démarche ;
- Trouver les bons acteurs ;
- Savoir identifier les dangers ;
- Savoir suivre les plans d'action et apporter de la reconnaissance au travail réalisé par les collaborateurs ;
- Savoir vérifier les actions.

#### DIFFICULTES RENCONTREES

---

J'ai rencontré des difficultés au cours des deux années d'alternance. À mon arrivée, peu de managers étaient impliqués dans la sécurité, c'est pourquoi j'ai commencé un travail de longue haleine de sensibilisation et de formation de ces derniers au cours des réunions d'évaluation des risques.

Aussi, l'évaluation des risques professionnels n'était pas systématiquement réalisée à la conception des nouveaux projets, ce qui a occasionné, au mieux, des modifications coûteuses mais souvent impossibles. C'est pourquoi nous avons diffusé une procédure d'intégration de la sécurité à la conception des nouveaux projets, elle concerne non seulement l'industrialisation, mais aussi la R&D

## **MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES**

et la R&T<sup>16</sup>). Cette procédure est en place depuis 6 mois seulement, c'est pourquoi nous n'avons pas encore de retour d'expérience.

---

<sup>16</sup> R&T (Recherche et technologie) : Il s'agit de l'étude des outils et des techniques, cette activité est apparue à ZSFR en 2015 afin de développer de nouvelles techniques d'industrialisation et de nouveaux matériaux.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### CONCLUSION

Mes missions étaient de :

- évaluer les risques professionnels du document unique et de suivre les actions de prévention pour les risques significatifs ;
- mettre en place un Système de Management Santé et Sécurité au Travail (SMSST) en vue d'une certification OHSAS 18001.

Pour ce faire, j'ai d'abord réalisé l'état des lieux initial (analyse du référentiel OHSAS 18001 et du manuel sécurité environnement groupe et évaluation du système en place). Cela a permis d'identifier les exigences à satisfaire et donc de définir le plan d'action.

Ensuite, j'ai créé le système documentaire à partir des systèmes qualité et environnement préexistants. Ainsi, la totalité des procédures obligatoires existent et sont opérationnelles.

Enfin, j'ai mis en place ou modifié les outils et moyens permettant de répondre aux exigences du référentiel.

J'ai atteint les objectifs car environ 80% des exigences de l'OHSAS sont remplies. Il reste des axes d'amélioration et des actions planifiées sur les années à venir pour pleinement satisfaire les exigences et atteindre 100% (exemple : sécurisation des sites, intégration de la sécurité à la conception des nouveaux projets de façon systématique).

### APPROCHE PAR COMPETENCES

---

Du point de vue « approche par compétences », cette formation en alternance m'a beaucoup apporté, tant en savoirs théoriques que pratiques en matière de sécurité et d'environnement. En effet, j'ai pu appliquer la théorie apprise en cours, et même plus (la réalité est souvent différente de la théorie).

Les compétences acquises au terme de ma formation sont :

- Prise en compte et analyse des exigences d'un référentiel : OHSAS 18001 ;
- Evaluation des risques professionnels et traitement des actions de prévention ;
- Développement de la culture HSE dans l'entreprise : formation des managers ;
- Contribution à la stratégie d'entreprise : réduction des accidents du travail ;
- Leadership et organisation : animation d'un groupe de travail ;
- Savoir être : travail en autonomie, être à l'écoute.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### BIBLIOGRAPHIE & REFERENCES INTERNET

- Le management de la santé et de la sécurité au travail : Maîtriser et mettre en œuvre l'OHSAS 18001 – AFNOR ;
- Yves Mortureux, « Heinrich et Bird, la malédiction des pyramides : Un problème de géométrie ? », Tribune de la sécurité industrielle ;
- « Commission de suivi du site Herakles de Safran, Toulouse » sur DREAL Midi-Pyrénées, juin 2014, p. 19 ;
- La certification des entreprises dans le domaine de la santé au travail Broché – 30 juin 2010 de Christian Dellacherie
- Référentiel OHSAS 18001 ;
- Guide de mise en place OHSAS 18002 ;
- Audit Matrix for the ILO Guidelines on Occupational Safety and Health Management ;
- INRS (guides et brochures pour l'évaluation des risques professionnels) ;
- Code du travail ;
- <https://www.pqb.fr/> ;
- CARSAT.

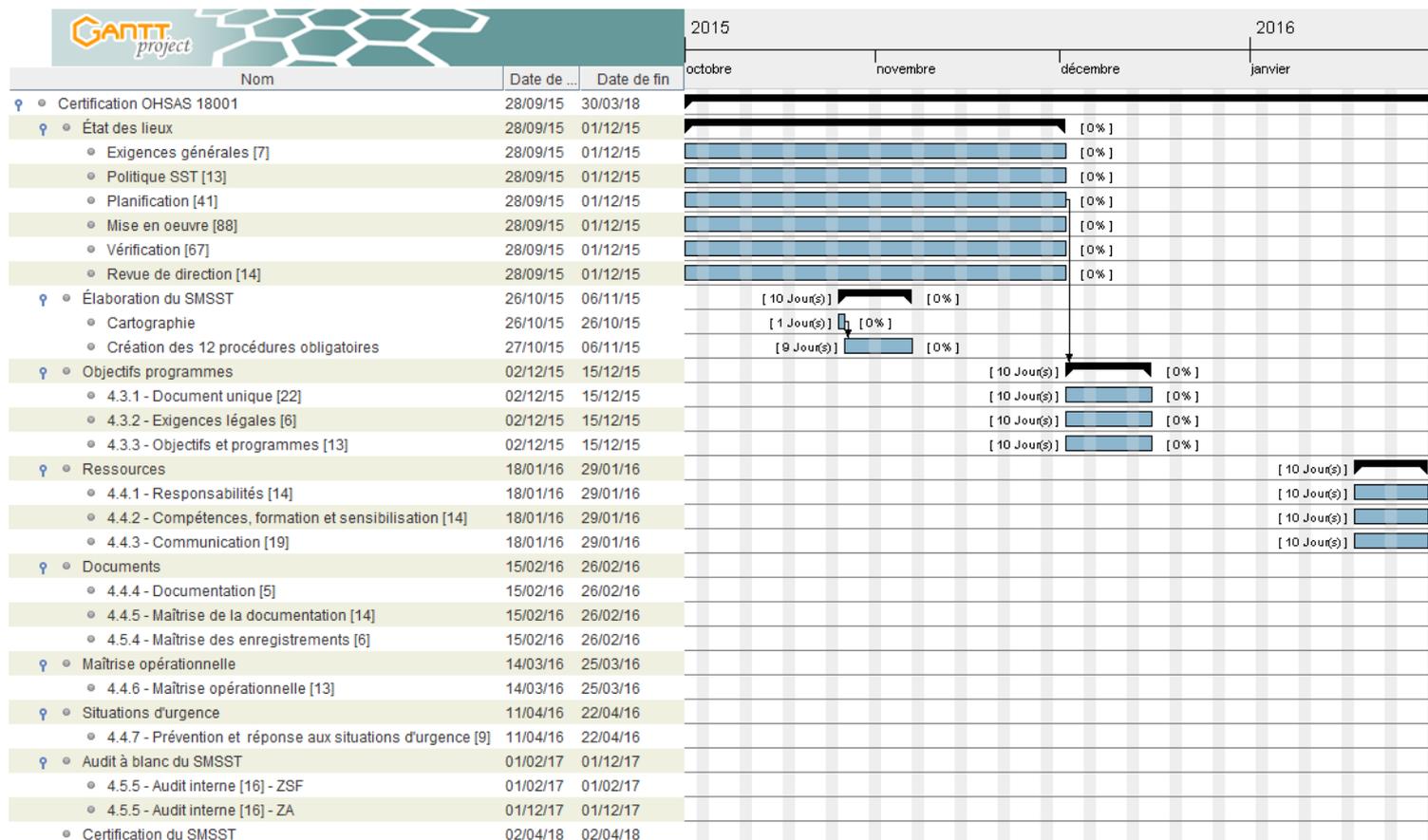
## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXES

ANNEXE 1 – GANTT PREVISIONNEL.....	48
ANNEXE 2 – GANTT REEL .....	49
ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE D’AUDIT INITIAL (EXTRAIT) .....	50
ANNEXE 4 – SYNOPTIQUE DES PROCEDURES SECURITE (EXTRAIT).....	51
ANNEXE 5 – PROCEDURE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DU).....	53
ANNEXE 6 – POLITIQUE SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT.....	56
ANNEXE 7 – FICHE DE POSTE « COORDINATEUR HSE » .....	57
ANNEXE 8 – MODELE CONCEPTUEL DES DONNEES.....	58
ANNEXE 9 – CAHIER DES CHARGES DU NOUVEL OUTIL D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	59
ANNEXE 10 – GUIDE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS .....	60
ANNEXE 11 – ENREGISTREMENT INCIDENT ACCILINE .....	62
ANNEXE 12 – ENQUETE AT, AB ET PRESQU’ACCIDENT.....	63

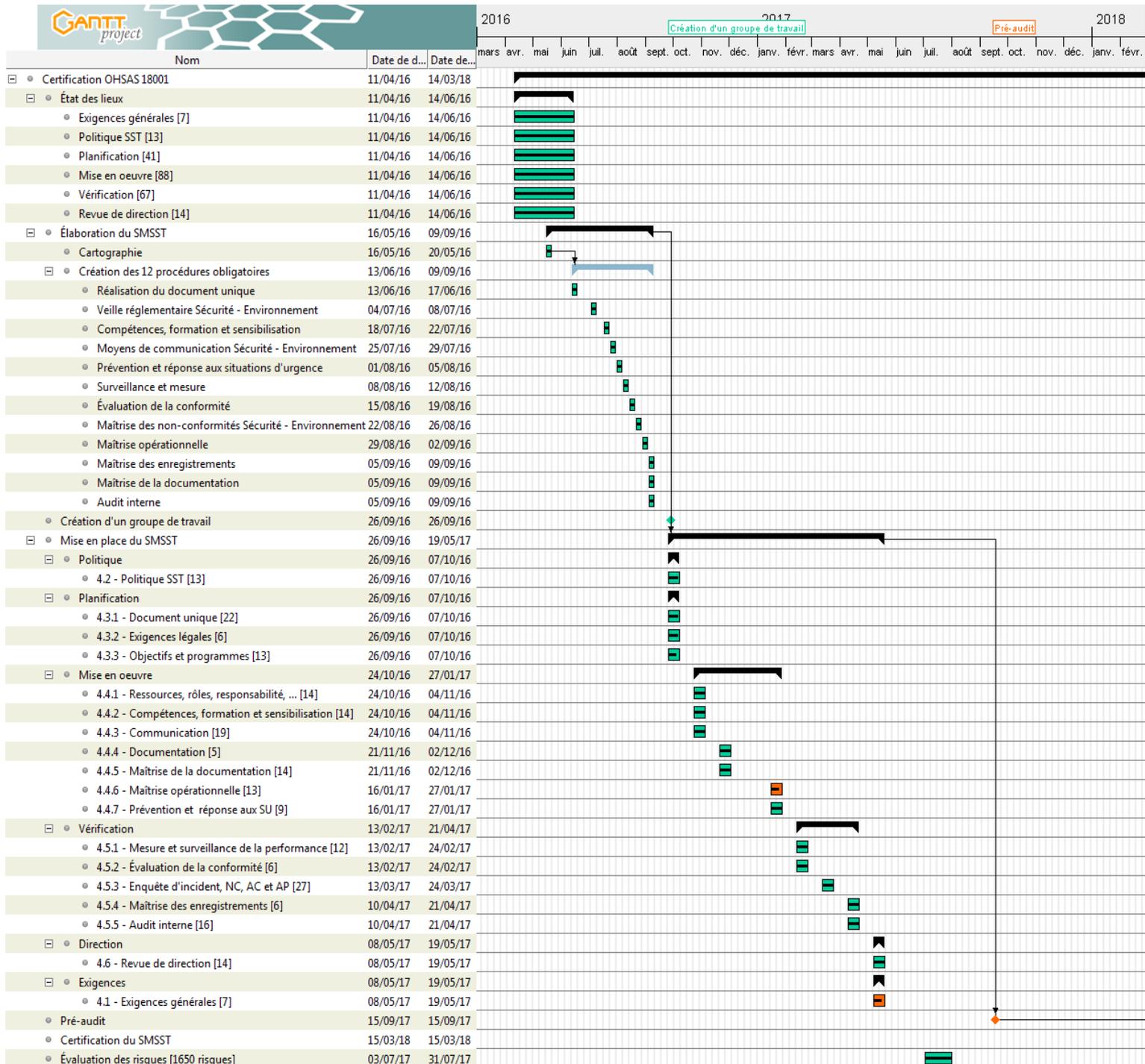
## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 1 – GANTT PREVISIONNEL



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 2 – GANTT REEL



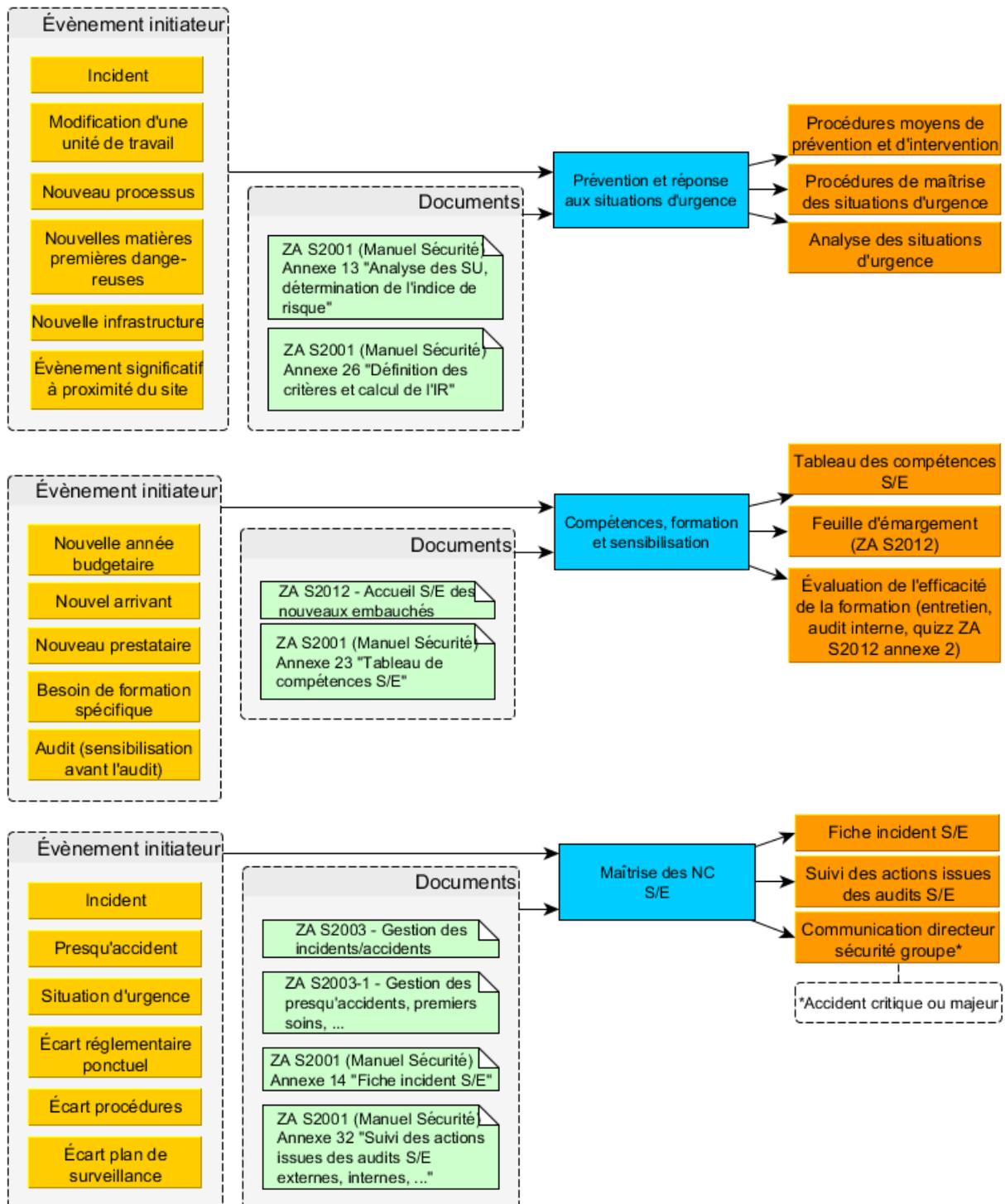
## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE D’AUDIT INITIAL (EXTRAIT)

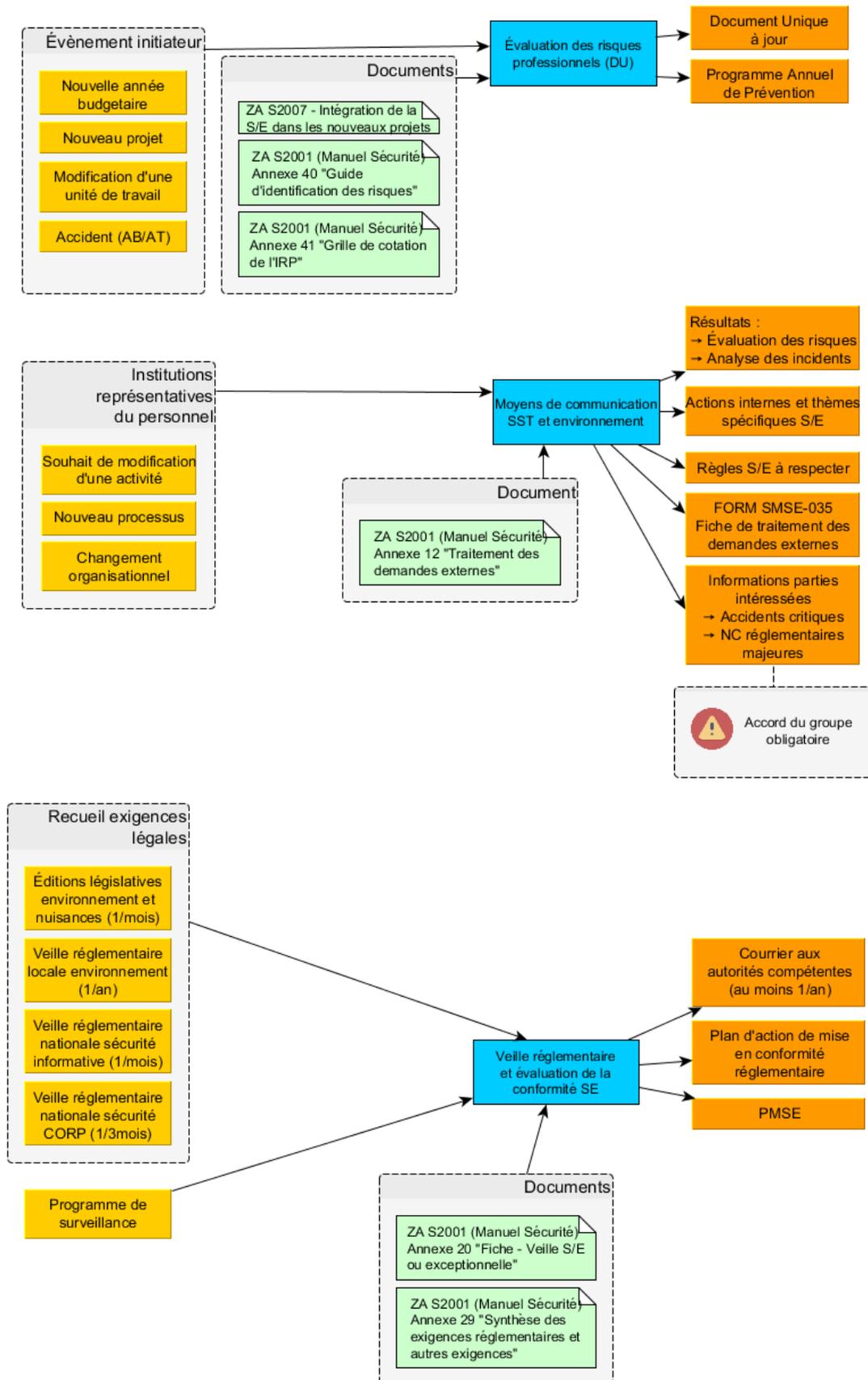
N°	Paragraphe	Exigence	Cycle PDCA, liens, commentaires	État des lieux initial	Commentaires
	<b>4</b>	<b>Exigences du système de management de la sécurité et de la santé au travail</b>			
	<b>4.1</b>	<b>Exigences générales</b>	<u>Planifier (Plan)</u>		
<b>1</b>	4.1	Etablir le système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST)	Commencer par un état des lieux ; engagement permanent de la direction à son plus haut niveau ; avantages et défis expliqués au personnel	0	
<b>2</b>	4.1	Documenter le SMSST	<u>Cf. paragraphe 4.4.4</u>	0	
<b>3</b>	4.1	Mettre en œuvre le SMSST	<u>Cf. paragraphe 4.4</u>	0	
<b>4</b>	4.1	Maintenir à jour le SMSST	Lors de modifications des processus, des produits, des exigences, des infrastructures	0	
<b>5</b>	4.1	Améliorer en permanence le SMSST	<u>Cf. paragraphe 4.6</u>	0	
<b>6</b>	4.1	Déterminer comment le SMSST satisfait ces exigences	Prendre en compte les facteurs, conditions et contraintes qui ont une incidence sur la santé et sécurité du personnel	0	
<b>7</b>	4.1	Définir et documenter le domaine d'application du SMSST	<u>Cf. paragraphe 4.4.4</u>	0	

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 4 – SYNOPTIQUE DES PROCEDURES SECURITE (EXTRAIT)

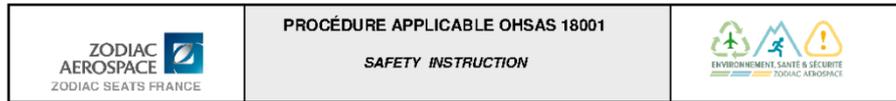


## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 5 – PROCEDURE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DU)



#### Document Spécifique à la sécurité

## Évaluation des risques professionnels (Document Unique)

	Rédigée par	Vérifiée par	Approuvée par
<b>NOM</b>	J. MIRANDA	A. AURY	J.L. DECHERAT
<b>VISA</b>			
<b>DATE</b>			

Cette instruction est diffusée conformément à IGQE 001

#### Répertoire des évolutions

Indice	Date	Objet de la modification	Auteur
-	05/07/16	Création	J. MIRANDA

Annexe 1 – Guide d'évaluation des risques professionnels

REFERENCE.	INDICE	PAGE
	-	1/3

Ce document est la propriété de la société ZODIAC SEATS FRANCE, il ne peut être reproduit sans son autorisation.  
This document is ZODIAC SEATS FRANCE property, it may not be used, reproduced or transmitted without its approval.  
Toute impression de ce document est une version non contrôlée; la version contrôlée étant le fichier informatique.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

	<p>PROCÉDURE APPLICABLE OHSAS 18001</p> <p>SAFETY / ENVIRONMENT GENERAL INSTRUCTION</p>	 <p>ENVIRONNEMENT, SANTÉ &amp; SÉCURITÉ ZODIAC AEROSPACE</p>
---	---	---

### 1. Objet

La présente instruction précise comment :

- identifier les dangers ;
- évaluer les risques ;
- mettre en œuvre les mesures de contrôle nécessaires ;
- formaliser les résultats de ces derniers (Document Unique prévu par le décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001).

### 2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique aux activités habituelles et ponctuelles sur tous les sites Zodiac Seats France à Issoudun. Elle prend en compte toutes les personnes ayant accès au lieu de travail (visiteurs et sous-traitants inclus), leur comportement et leurs habitudes. De plus, elle tient compte des dangers du voisinage.

### 3. Référentiels

#### 3.1. Documents de référence

- Code du travail – Articles R4121-1 à R4121-4 ;
- Décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- Décret N°2008-1347 du 17 décembre 2008 ;
- OHSAS 18001 – Chapitre 4.3.1.

#### 3.2. Documents applicables

- Manuel Sécurité - Environnement du groupe Zodiac Aerospace (OHSAS 18001 incluse) ;
- Politique Santé Sécurité Environnement du site.

#### 3.3. Glossaire

- EvRP : Evaluation des Risques Professionnels ;
- IRP : Indice de Risque Professionnel ;
- UT : Unité de Travail.

### 4. Descriptif

Le manuel Sécurité - Environnement du groupe Zodiac Aerospace donne une méthode d'évaluation des risques, de hiérarchisation des risques, de calcul de l'Indice de Risque du Poste (IRP).

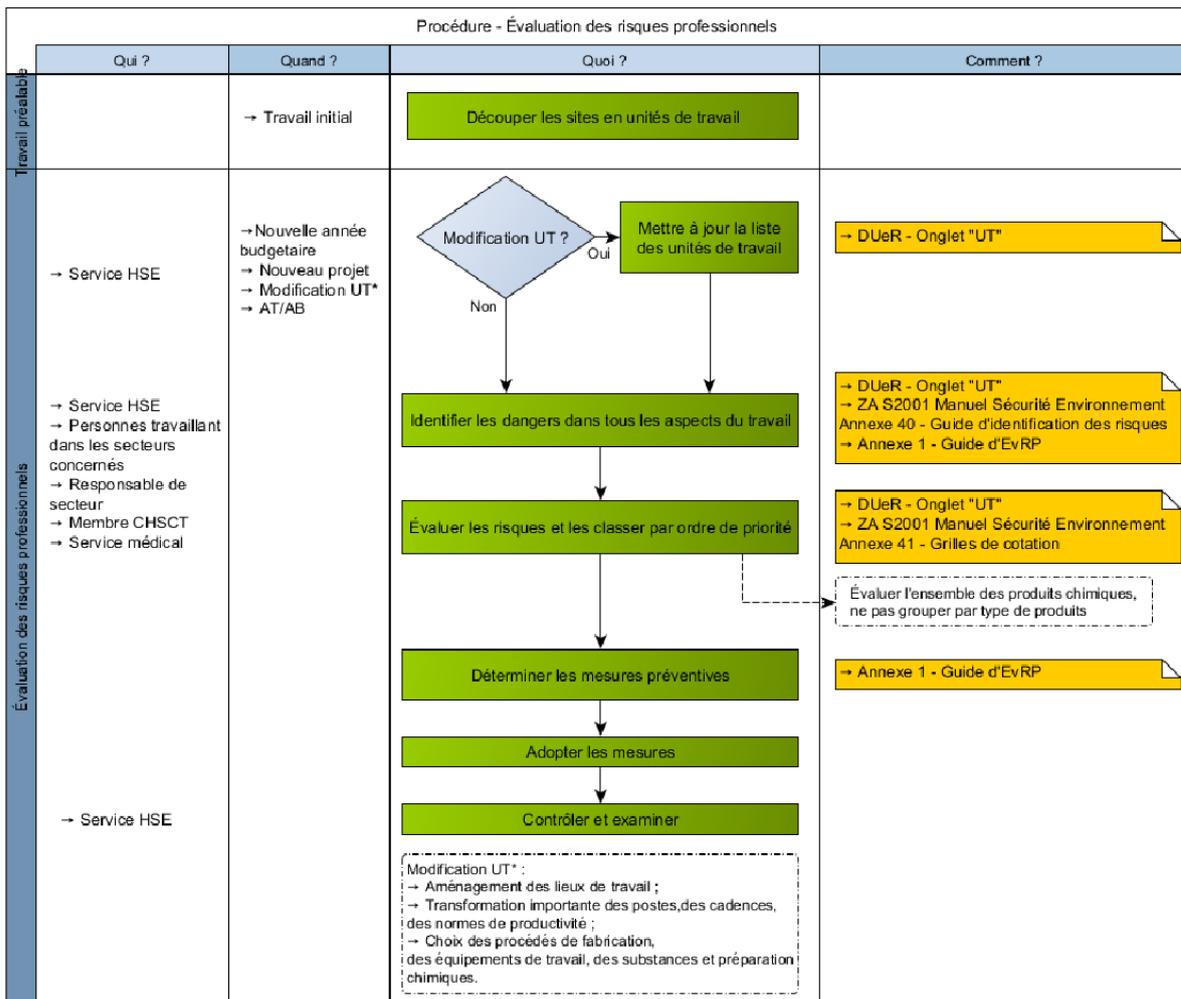
REFERENCE	INDICE	PAGE
	-	2/3

Ce document est la propriété de la société ZODIAC SEATS FRANCE, il ne peut être reproduit sans son autorisation.  
This document is ZODIAC SEATS FRANCE property, it may not be used, reproduced or transmitted without its approval.  
Toute impression de ce document est une version non contrôlée; la version contrôlée étant le fichier informatique.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

	<b>PROCÉDURE APPLICABLE OHSAS 18001</b> <b>SAFETY / ENVIRONMENT GENERAL INSTRUCTION</b>	
---	--	---

### 4.1. Logigramme



REFERENCE	INDICE	PAGE
	-	<b>3/3</b>

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 6 – POLITIQUE SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT



#### POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT GROUPE

Le 03 septembre 2014,

Le Groupe Zodiac Aerospace, leader mondial du marché aéronautique, vise l'excellence pour la Santé, la Sécurité de ses collaborateurs et la protection de l'Environnement et s'engage à poursuivre ses actions pour la protection de ses biens.

Chaque entité se conforme aux réglementations et autres exigences applicables localement en matière de Santé, Sécurité au travail et à ses aspects environnementaux. Elle doit également s'organiser pour mettre en œuvre les standards Groupe et atteindre le niveau de performance lui permettant de maîtriser ses risques et de prévenir les préjudices personnels et atteinte à la santé.

Dans une démarche d'amélioration continue basée sur le retour d'expérience, le Groupe se donne comme objectifs de :

##### En Environnement

- Maîtriser ses déchets en favorisant le recyclage ;
- Mener une politique de réduction des consommations d'énergie et d'eau ;
- Intégrer les exigences Environnement en conception et industrialisation ;
- Limiter les rejets et prévenir les pollutions accidentelles et chroniques liées à l'utilisation et au stockage des produits chimiques.

##### En Santé & Sécurité

- Respecter les standards définis tout en déployant une culture sécurité en accord avec les 5 principes du Groupe ;
- Analyser tous les presque accidents et situations potentiellement dangereuses et ce, sous la responsabilité du niveau de management pertinent ;
- Tendre à supprimer les risques et assurer des conditions de travail permettant de prévenir les maladies professionnelles.

##### En Santé, Sécurité & Environnement

- S'assurer que les règles ne sont pas enfreintes et ce, sous la responsabilité effective du niveau local de management ;
- Poursuivre la mise en place des programmes de substitution des substances dangereuses ;
- Améliorer la protection des sites contre l'incendie et les catastrophes naturelles, en tenant compte des rapports de visite des Assureurs.

J'attends que s'opèrent :

- Une vraie prise de conscience par chaque manager, collaborateur et intervenant extérieur des risques encourus ;
- Une vraie compréhension des règles préventives de sécurité et de respect de l'environnement ;
- Un questionnement permanent sur les habitudes et une évaluation de l'efficacité des mesures prises.

Chaque entité doit poursuivre ses actions pour la mise en place d'un système de management de l'Environnement (ISO 14001) et de la Santé - Sécurité (OHSAS 18001) et, pour les sites certifiés, maintenir un système performant.

Cette politique est déclinée et mise en œuvre au sein de chaque entité du Groupe avec la participation du responsable Santé, Sécurité et Environnement local. Elle doit être une donnée d'entrée avant lancement de tout nouveau projet.

Je m'engage personnellement à suivre l'avancement du déploiement de cette politique notamment au travers du Dashboard KPI.

**Olivier ZARROUATI**  
 Président du Directoire - Groupe ZODIAC AEROSPACE

APPROUVÉ A PLAISIR,  
 le 3 septembre 2014

Signatures de l'Équipe de Management

**ORIGINAL SIGNÉ**

**ZODIAC AEROSPACE**


Disponible au Public  
 ZA-E-3030-A1/ZA-S-2030-A1

## 5 PRINCIPES SÉCURITÉ DU GROUPE

- 1 **Créer et mettre en œuvre des standards pour assurer le travail en sécurité**
- 2 **Démontrer l'engagement personnel de tout l'encadrement dans la sécurité (exemplarité, visite régulière sur le terrain...)**
- 3 **Développer la notion de « responsabilité » à tous les opérateurs**
- 4 **Impliquer la ligne hiérarchique dans l'identification et la remontée des situations dangereuses potentielles**
- 5 **Déployer une communication sécurité (pilotage par la ligne hiérarchique, communication des progrès et succès)**

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 7 – FICHE DE POSTE « COORDINATEUR HSE »

#### Recherche d'informations :

- Analyse des incidents et des dysfonctionnements ;
- Analyse des conditions de travail ;
- Évaluation des risques ;
- Analyse environnementale ;
- Tenue des indicateurs ;

#### Actions :

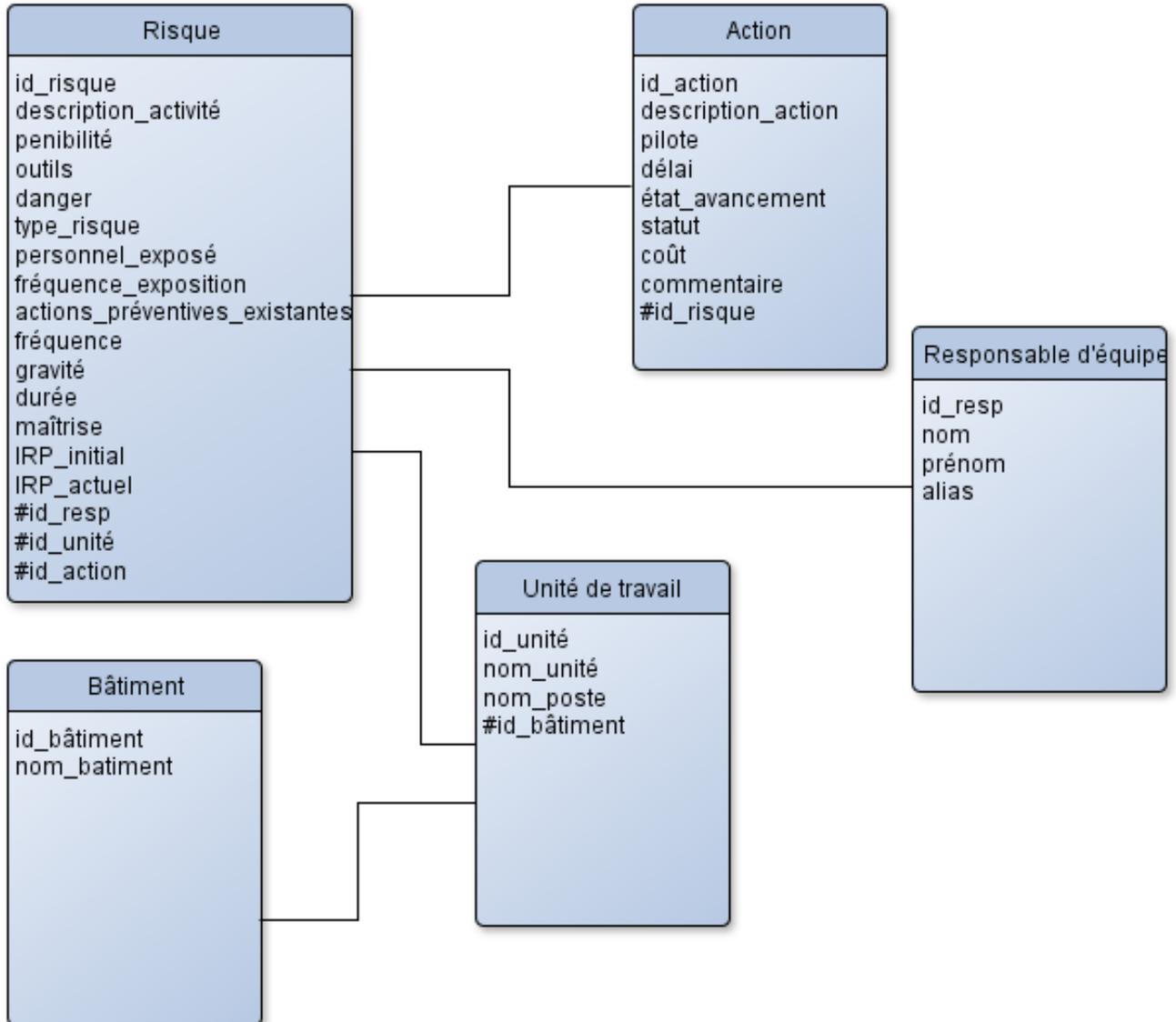
- Vérifications, contrôles, inspections :
  - Effectuer des gemba walk,
  - Veiller au respect des exigences réglementaires et autres exigences dont le suivi des rubriques ICPE),
  - Construire le plan de surveillance annuel et en assurer la gestion,
- Animations (groupes de travail, réunions) :
  - Évaluer les risques professionnels (Document unique, plan de prévention, nouveau projet)
  - Réaliser l'analyse environnementale,
  - Piloter les équipes d'intervention lors des situations d'urgence environnementales,
- Accueil des nouveaux embauchés (formation hebdomadaire) ;
- Participation aux analyses d'enquêtes AT, AB, presque accident ;
- Participation aux actions de formation spécifique (évacuation, incendie, ...) ;
- Participation aux réunions du CHSCT ;
- Construction, déploiement et mise à jour du PMSE ;
- Participation aux audits internes et externes (renouvellement, suivi) ;
- Conseil aux services internes (avis sécurité / environnement) ;
- Assurer la mise à jour des situations d'urgence ;
- Identifier les non-conformités et suivre les actions de mise en conformité ;
- Suivi des plans d'action ;
- Assurer la communication sécurité environnement interne et externe avec les parties intéressées.

#### Liaison avec :

- Le personnel, l'encadrement et la direction ;
- Les délégués du personnel et le CHSCT ;
- Le service de santé (médecin du travail, infirmières) ;
- Les organismes publics (inspection du travail, CARSAT, DIRECCTE, ...) ;
- Les organismes agréés.

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 8 – MODELE CONCEPTUEL DES DONNEES



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 9 – CAHIER DES CHARGES DU NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Capacité d'importer les données à partir des formats : xls, xlsx (excel), txt (avec tabulation) ou xml ;
- Prendre en compte : situation normale, maintenance et SUH (Situation d'Urgence pour l'Homme) ;
- Respecter la cotation du groupe  $((F + D) * G * M)$  :
  - Fréquence de 1 à 4,
  - Durée de 1 à 3,
  - Gravité de 1 à 4,
  - Maîtrise de 1 à 3 ;
- Possibilité de hiérarchiser les risques ;
- Possibilité de générer un état de l'évaluation des risques par unité de travail ;
- Possibilité de générer un PAP (Programme Annuel de Prévention) avec système de rappel des actions en retard :
  - Action,
  - Responsable,
  - Délai ;
- Indicateurs :
  - Nombre de risques à traiter (« risques IRP > 40 » ; « risques gravité 4 et non maîtrisés »),
  - Répartition des risques par type de risque,
  - Répartition des risques par bâtiment et par unité de travail.
- Le responsable d'un risque doit être le chef d'atelier (opérationnel).

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 10 – GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

 ZODIAC SEATS FRANCE	<b>Évaluation des risques professionnels (DU)</b> <b>Annexe 1 – Guide d'évaluation des risques professionnels</b> <b>SAFETY INSTRUCTION</b>	 ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ ZODIAC AEROSPACE
--	---	--

### Document Unique

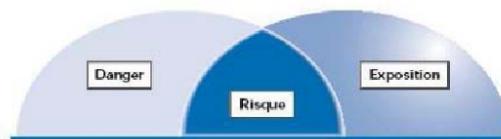
Le document unique est la transposition par écrit de l'[évaluation des risques](#), imposée à tout employeur par le [code du travail](#) dans son article R4121-1.

**SA FINALITÉ EST LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES EFFECTIVES VISANT À L'ÉLIMINATION DES RISQUES CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION**

**Circulaire n° 6 DRT du 18 avril 2002** - « L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi. Elle trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle va susciter. Sa finalité n'est donc nullement de justifier l'existence d'un risque, quel qu'il soit, mais, bien au contraire, de mettre des mesures effectives, visant à éliminer des risques, conformément aux principes généraux de prévention ».

### Définitions

- ▶ **Danger** : capacité intrinsèque d'un produit, d'une machine ou d'une situation à produire un dommage (accident, blessure, maladie, dommages matériels...)
- ▶ **Risque** : exposition d'une ou plusieurs personnes à un danger



- ▶ **Exemples :**

Activité	Risques	Situation dangereuse	Domage	Phénomène dangereux
Déchargement de colis	Risques liés à l'activité physique	Manutention manuelle répétitive de sacs de masse unitaire élevée	TMS	Surcharge de cadence
Contrôle au laboratoire d'analyse	Risques liés aux produits	Manipulation de produits chimiques toxiques	Intoxication par inhalation	Emissions de vapeurs toxiques

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

 ZODIAC SEATS FRANCE	<b>Évaluation des risques professionnels (DU)</b> <i>Annexe 1 – Guide d'évaluation des risques professionnels</i> <b>SAFETY INSTRUCTION</b>	 ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ ZODIAC AEROSPACE
--	---	--

▶ **Activités N/M/SUH :**

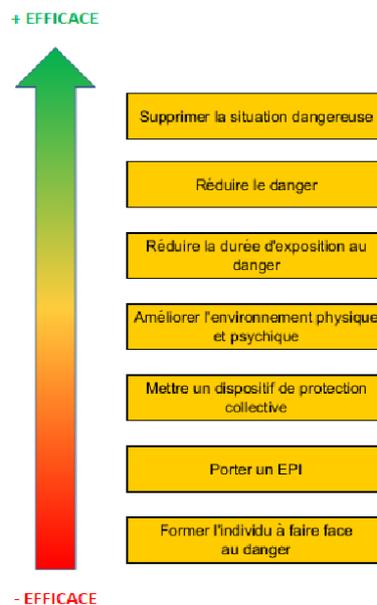
- Risque en phase de travail Normal (N),
- Risque en phase de Nettoyage/ Maintenance (M),
- Situation d'Urgence<sup>1</sup> pour l'Homme (SUH).

▶ **Facteurs humains :** le facteur humain est la contribution humaine impliquée dans un événement, incluant l'erreur humaine.

▶ **TMS :** Les troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation. Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous.

Les régions corporelles concernées sont principalement le cou, les épaules et les poignets. Les TMS des membres inférieurs sont plus rares et concernent principalement le genou.

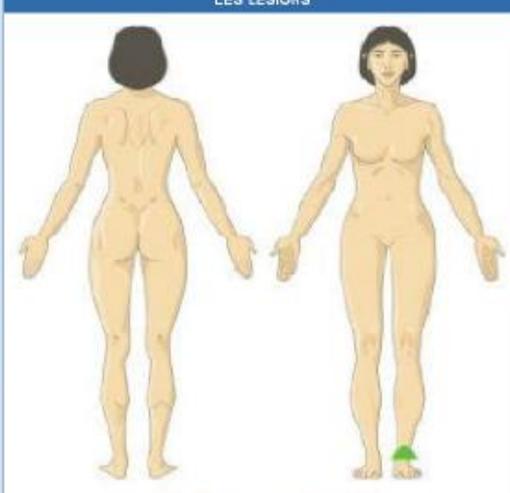
▶ **Échelle d'efficacité des mesures de santé au travail (inspirée des 9 principes généraux de prévention) :**



<sup>1</sup> Situation d'urgence : une fuite de gaz, un dégagement accidentel de produits chimiques dans un espace confiné (atelier, salle informatique...), une asphyxie due au monoxyde de carbone ou un feu, une explosion...

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### ANNEXE 11 – ENREGISTREMENT INCIDENT ACCILINE

DOSSIER N° 2017.00949		NOM PRENOM	
<b>LA VICTIME</b> <b>NOM PRENOM</b> Catégorie : Intérimaires Contrat : INTERIM Qualification : OUVRIER Emploi : AGENT LOGISTIQUE Poste : Equipe : Jour Age : 23/05 Horaires de : 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:30 Ancienneté : Entreprise 00/11 Emploi 00/11		<b>L'ACCIDENT</b> <b>AB</b> - Survenu le 10/07/2017 à 14:00 - Connû le 11/07/2017 à 09:00 - Inscrit au registre le 11/07/2017 à 09:10 sous le N° 34	
		<b>LOCALISATION / IMPUTATION</b> Centre : <b>07100-SAS720</b> LOGISTIQUE Centre : Lieu : Lieu de travail habituel Bureau logistique	
<b>CIRCONSTANCES</b> Mode de Lésion : (001) Marche sur des objets Elément Matériel : (0106) Obstacles abandonnés ou entreposés temporairement Ecart à la Normale : Mouvements du corps Conditions Météo : Mode de transport : Zone de transport : Circonstances : La victime nous déclare s'être tortu la cheville en marchant sur un crayon qu'elle venait de faire tomber sur le sol.			
<b>CONSEQUENCES</b> --> Cet accident n'a pas fat d'autres victimes Taux IPP : / / le / / Accident Mortel : 0.00 le / / Nbre de Jours d'Arrêts (au 11/07/2017) : 0.00 / / 0.00		Occasionné par un tiers : NON Témoin Principal : Première Pers. Averse :	
<b>CONTESTATION</b> Contesté le / / par / / Résultat : / / le / / Accident déclaré le : / /		<b>LES LESIONS</b>  	
<b>DERNIERE VISITE MEDICALE</b> Date : / / Résultat :		1) (0103) Douleur ----> (8603) Cheville (Côté Gauche)	
<b>Commentaires :</b>  			



## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES



### FICHE D'ANALYSE D'ACCIDENT



#### ETAPE 3 – PLAN D' ACTIONS

MESURES RETENUES	DELAI	PILOTE	VERIFICATION DE L'EFFICACITE

#### LISTE DE DIFFUSION :

R. MERLE, M. COUSTALAT, P. GRUHIER, S. LORENT, S. CAYER BARRIOZ, A. AURY, C. FOULON, S. GUIGNARD, JN. MEYER, JL.DECHEMAT, L.BERGER, F.DELAPLACE, J.LEFORT, J. BOURGOUIN, S. LEJAUD,

Représentant du service (Nom et signature)	Responsable HSE (Nom et signature)
---	---------------------------------------

## MASTER PREVENTION DES RISQUES & NUISANCES TECHNOLOGIQUES

### RESUME

J'ai réalisé mes deux années d'alternance au sein du groupe Zodiac Aerospace, équipementier aéronautique et leader mondial dans ce domaine. L'entreprise Zodiac Seats France à Issoudun est spécialisée dans la conception et la fabrication de sièges d'avions passagers, techniques et pour hélicoptères.

Au sein du groupe Zodiac Aerospace, la santé et la sécurité des employés sont primordiales et c'est pourquoi le groupe vise à certifier l'ensemble des sites OHSAS 18001.

Mes missions pour les deux années étaient d'évaluer les risques professionnels et de mettre en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS 18001).

Mots clés : OHSAS 18001, certification, SMSST, Document Unique, évaluation des risques.

### SUMMARY

I realized my two years of apprenticeship in the Zodiac Aerospace group, which is an aeronautics supplier and the worldwide leader in this work area. The company Zodiac Seats France in Issoudun is specialized in the aircraft seats for passenger, technical team and helicopter design and manufacturing.

Within the Zodiac Aerospace group, the health and safety of workers are essential and that is why the group aims to certify all the sites OHSAS 18001.

My missions for the two years were to evaluate the occupational risks and to set up an OSH management system (OHSAS 18001).

Key words: OHSAS 18001, certification, OSH system management, comprehensive risk assessment inventory, evaluation of the occupational risks.